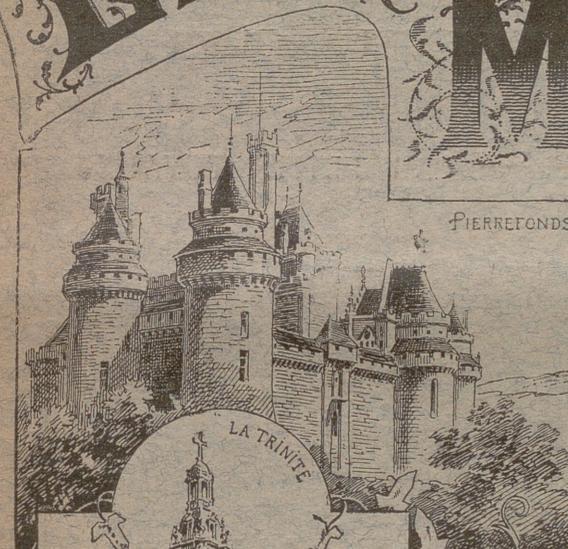
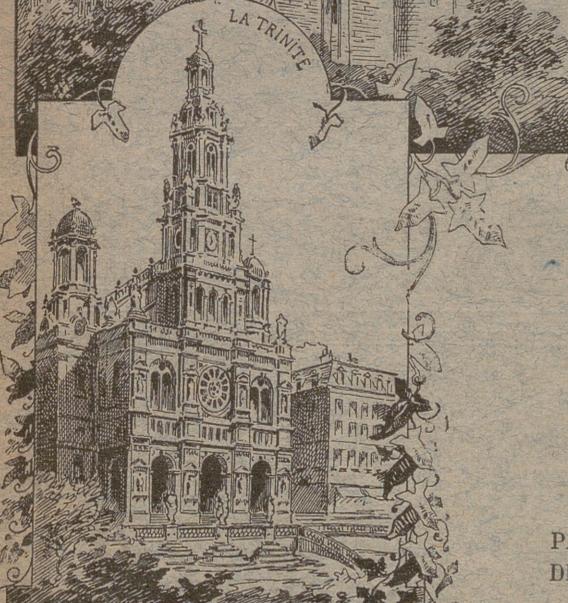
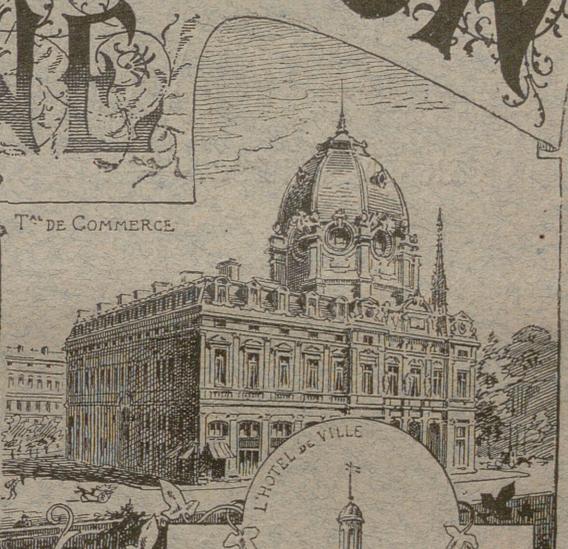


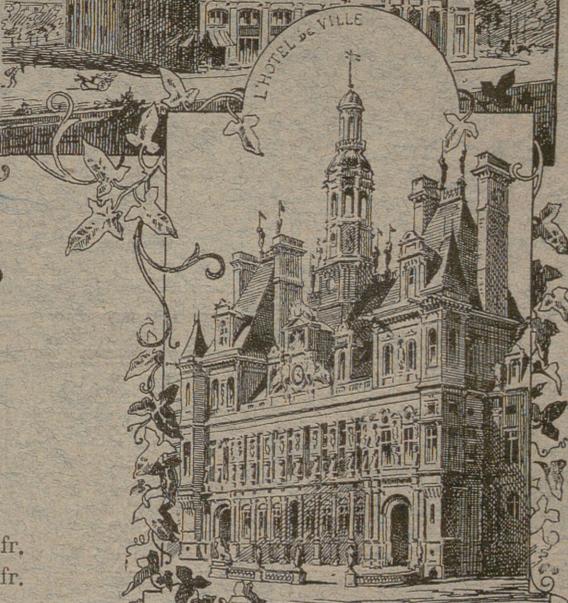
LA CONSTRUCTION MODERNE



ART
THÉORIE APPLIQUÉE
PRATIQUE



DIRECTEUR : P. PLANATC

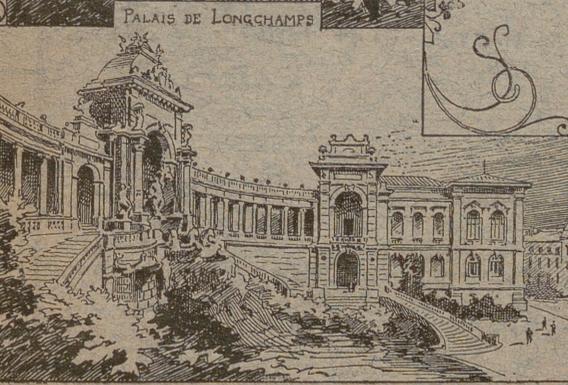


SIXIÈME ANNÉE. — N° 20

Samedi 21 Février 1891

Prix du numéro : 75 centimes

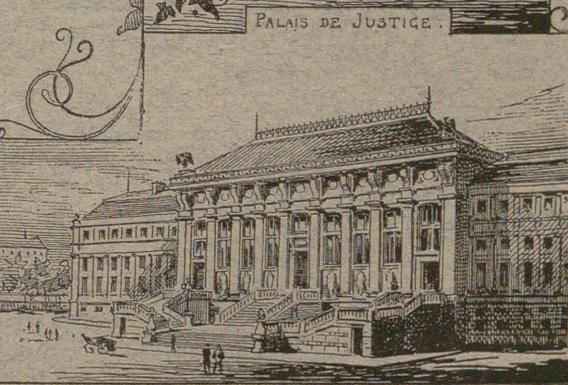
ABONNEMENTS :
PARIS..... Un an, 30 fr. — 6 mois, 16 fr.
DÉPARTEMENTS. Un an, 32 fr. — 6 mois, 17 fr.
ÉTRANGER (Union postale), 35 fr.



Rédaction : 17, rue Bonaparte.

Administration et Annonces :

DUJARDIN ET C^{OS}, ÉDITEURS
17, RUE BONAPARTE, 17. — PARIS.



Les abonnements partent du 15 octobre et du 15 avril. — Nos abonnés ne reçoivent en prime le Moniteur Général qu'à partir du jour de leur souscription



R. 6599 R. 5816

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889, HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY
ANVERS 1885, DIPLOME D'HONNEUR. — PARIS 1878, MÉDAILLE D'OR

JULES GROUVELLE

INGENIEUR-CONSTRUCTEUR (E. C. P.)

BREVETÉ S. G. D. G.

BUREAUX ET USINE, RUE DU MOULIN-VERT, 71, PARIS (XIV^E ARRONDISSEMENT)

Applications Générales de la Chaleur

A L'INDUSTRIE ET AUX ÉDIFICES

APPAREILS DE CHAUFFAGE

PAR LA VAPEUR. — PAR L'EAU CHAUDE. — A AIR LIBRE. — PAR PETITS TUYAUX.

CALORIFERES A AIR CHAUD

VENTILATION

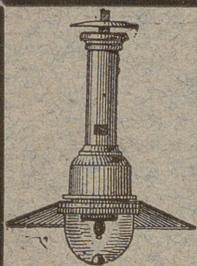
RÉGULATEURS DE TEMPÉRATURE

APPLICABLES A TOUS LES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE

VITRAUX D'ÉGLISE
ET D'APPARTEMENTS

A. PROYE

81 et 83, faubourg St-Antoine, Paris.



E. ET P. SÉE
LILLE

NOUVELLES LAMPES
à gaz double
récupération

70 0/0 D'ÉCONOMIE
4.000 APPLICATIONS

CHAUFFAGE, VENTILATION, ÉTOVES,
SÉCHOIRS, ETC., PAR LES TUYAUX A AILETTES
SYSTÈME SÉE, BREVETES S. G. D. G.

BAINS -- BUANDERIES

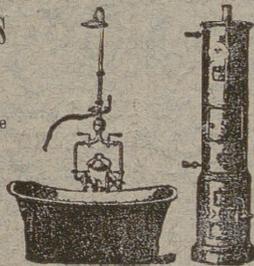
BAIGNOIRES et CHAUFFE-BAINS

Hydrothérapie générale

Installations complètes d'établissements et de
salles de bains particulières.

A. BORDIER

Constructeur, Bté., S. G. D. G.



APPAREILS de LESSIVAGE

Chaudières. — Cuviers. — Séchoirs

Installations complètes pour blanchisseries
Communautés, Lycées, Collèges, etc.

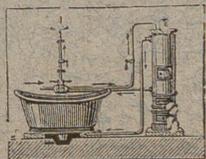
2, rue Claude-Vellefaux

PARIS

BAINS, -- BUANDERIES

BAIGNOIRES. — CHAUFFE-BAINS.
SPÉCIALITÉ DE CHAUFFE-BAINS PARISIEN.

APPAREILS DE LESSIVAGE
SYSTÈME GASTON DOZERIAN, ETC., ETC.



ENVOI
FRANCO DE
CATALOGUES.



DELAROCHE AINÉ 22, Rue Bertrand, PARIS

LISTE GÉNÉRALE DES ADJUDICATIONS

PARIS

— 26 FÉVRIER —
DIRECTION DES BATIMENTS CIVILS. — Construction d'un laboratoire de pathologie au Muséum (5 lots). 134,000 fr. »

— 27 FÉVRIER —
CHEMIN DE FER DE L'ETAT A PARIS. — Etablissement d'une 2^e voie entre Pont-de-Braye et Bassé. 155,924 fr. 47

— 7 MARS —
TRIBUNAL DE COMMERCE. — Construction de l'école Estienne (peinture, vitrerie et tenture). 46,104 fr. »

— 7 MARS —
TRIBUNAL DE COMMERCE. — Canal de Saint-Denis. Murs de quai à l'aval de l'écluse 9-10. 241,405 fr. 46

— 13 MARS —
CHEMINS DE FER DE L'ETAT A PARIS. — Réfection de couvertures, gares d'Aigrefeuille et de la Rochelle. 25,963 fr. 20

— 26 MARS —
DIRECTION DES BATIMENTS CIVILS. — Construction d'un laboratoire de pathologie au muséum (5 lots). 134,000 fr. »

DÉPARTEMENTS

— 27 FÉVRIER —
PREFECTURE DE L'ARIEGE. — Travaux divers (8 lots). 7,870 fr. 78

— 27 FÉVRIER —
SOUS-PREFECTURE DE CORBEIL (Seine-et-Oise). — Travaux aux écoles de filles et de garçons de Vert-le-Grand (6 lots). 9 213 fr. 24

— 28 FÉVRIER —
PREFECTURE DES ARDENNES. — Grosses réparations aux écoles normales. 5,179 fr. 93

— 28 FÉVRIER —
SOUS-PREFECTURE DE SEMUR (Côte-d'Or). — Travaux communaux (2 lots). 10,826 fr. 67

— 28 FÉVRIER —
MAIRIE DE NANTES (Loire-Inférieure). — Construction d'un lavoir (8 lots). 75,909 fr. 55

— 28 FÉVRIER —
MAIRIE DE FELINES-HAUTPOULT (Hérault). — Installation d'une conduite d'eau. 2,542 fr. 97

— 28 FÉVRIER —
PREFECTURE DU LOIRET. — Travaux du 6^e lot du pont-canal de Briare. 811,000 fr. »

— 28 FÉVRIER —
PREFECTURE DE LA SOMME. — Travaux de ports et canaux (4 lots). 417,000 fr. »

— 28 FÉVRIER —
MAIRIE DE GAP (Hautes-Alpes). — Génie. Entretien des ouvrages, routes et bâtiments des places de Tournoux et de Saint-Vincent de 1891 à 1896 (2 lots). 86,000 fr. »

— 28 FÉVRIER —
MAIRIE DE PAU (Basses-Pyrénées). — Remaniement et comblement de la distribution d'eau. 200,705 fr. 58

— 28 FÉVRIER —
MAIRIE DE ROUEN (Seine-Inférieure). — Fournitures de pavés et boutisses.

— 28 FÉVRIER —
SOUS-PREFECTURE DE TONNERRE (Yonne). — Construction d'une citerne à Puisal-les. 3,000 fr. »

— 28 FÉVRIER —
PREFECTURE DU MORBIHAN. — Construction d'un débarcadère au pont du Rudet. 41,900 fr. »

— 28 FÉVRIER —
PREFECTURE DE LA CHARENTE. — Démolition et reconstruction de la caserne de gendarmerie d'Angoulême. 163,000 fr. »

— 28 FÉVRIER —
MAIRIE DE CHERBOURG (Manche). — Génie. Entretien des bâtiments militaires de 1891 à 1896 (6 lots).

— 28 FÉVRIER —
PREFECTURE DE LA LOIRE. — Fourniture de bois pour l'entretien de ponts suspendus pour 4 ans (4 lots). 30,400 fr. »

— 28 FÉVRIER —
PREFECTURE DE LA LOIRE. — Construction d'une échelle mobile, canal du Forez. 4,500 fr. »

— 28 FÉVRIER —
SOUS-PREFECTURE DE GRAY (Haute-Saône). — Travaux communaux (6 lots). 25,261 fr. 49

— 28 FÉVRIER —
PREFECTURE DE LA SOMME. — Construction d'un pont métallique de 24 mètres d'ouverture (74,000) et entretien de chemins vicinaux de 1891 à 1893. 109,380 fr. »

— 28 FÉVRIER —
PREFECTURE DU LOIRET. — Canal latéral à la Loire. Projet d'exécution de l'ossature métallique du pont-canal de Briare. 1,700,000 fr. »

— 1^{er} MARS —
MAIRIE DE SAINT-GERAUD-LE-PUY (Ailier). — Construction d'un presbytère. 15,644 fr. 80

— 1^{er} MARS —
MAIRIE DE MALREVERS (Haute-Loire). — Construction d'un ponceau. 2,400 fr. 57

— 1^{er} MARS —
MAIRIE DE SAINT-MARTIN-EN-VERCORS (Drôme). — Construction d'un groupe scolaire. 34,630 fr. 74

— 1^{er} MARS —
MAIRIE DE SAINT-DIDIER (Ain). — Appropriation d'un bâtiment pour groupe scolaire. 12,474 fr. 26

— 1^{er} MARS —
MAIRIE DE BELLEY (Ain). — Travaux divers (3 lots). 20,536 fr. »

— 1^{er} MARS —
MAIRIE DE MIGNIERES (Eure-et-Loir). — Construction d'un ponceau. 700 fr. »

— 1^{er} MARS —
MAIRIE D'ETEIGNIERES (Ardennes). — Réparations à l'église. 9,990 fr. »

— 1^{er} MARS —
MAIRIE DE MESNIL-THOMAS (Eure-et-Loir). — Construction de chaussées et ouvrages d'art sur le chemin de la Petite-Motte. 5,400 fr. »

— 1^{er} MARS —
MAIRIE DE CASTELBAJAC (Hautes-Pyrénées). — Appropriation de l'école de filles. 2,572 fr. 11

— 1^{er} MARS —
MAIRIE DE LAVALDENIS (Isère). — Reconstitution de murs au cimetière. 2,090 fr. 44

— 1^{er} MARS —
MAIRIE D'AUBUSSON (Creuse). — Travaux divers au collège et au cimetière (8 lots). 41,750 fr. »

— 2 MARS —
SOUS-PREFECTURE DE CHATEAU-CHINON (Nièvre). — Travaux communaux (21). 74,604 fr. 04

— 2 MARS —
MAIRIE DE SAINT-SYLVESTRE-CAPPE (Nord). — Construction d'une église. 100,000 fr. »

— 3 MARS —
PREFECTURE DE SEINE-ET-OISE. — Reconstruction de la caserne de gendarmerie de Montfort-Amaury (6 lots). 54,450 fr. »

— 3 MARS —
PREFECTURE DES ALPES MARITIMES. — Construction d'un chemin et reconstruction d'un pont (2 lots). 423,000 fr. »

— 3 MARS —
HOSPICE DE REIMS (Marne). — Construction d'un bâtiment pour les ménages (7 lots). 59,400 fr. »

— 3 MARS —
MONT-DE-PIETE DE BREST (Finistère). — Construction d'un étage à pans brisés. 16,550 fr. »

— 3 MARS —
PREFECTURE DE LA SEINE-INFERIEURE. — Etablissement de perrés dans le port de Rouen. 90,000 fr. »

— 3 MARS —
PREFECTURE DE L'HERAULT. — Pavage du quai du Sud au port de Cette. 170,000 fr. »

— 5 MARS —
PREFECTURE DU JURA. — Travaux communaux (6 lots). 12,413 fr. 84

— 3 MARS —
SOUS-PREFECTURE DE MONTMEDY (Meuse). — Travaux communaux et vicinaux (26 lots). 137,867 fr. 49

— 5 MARS —
MAIRIE DE BANYULS-SUR-MER (Pyrénées-Orientales). — Construction d'une passerelle (2 lots). 13,250 fr. »

— 5 MARS —
PREFECTURE DE L'INDRE. — Construction de chemins et d'un pont (3 lots). 21,150 fr. »

— 5 MARS —
PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES. — Travaux divers (3 lots). 52,160 fr. 98

— 5 MARS —
MAIRIE DE REIMS (Marne). — Construction d'un égout. 98,400 fr. »

— 6 MARS —
PREFECTURE DE LYONNE. — Travaux communaux (2 lots). 9,526 fr. »

— 7 MARS —
PREFECTURE DU CANTAL. — Construction d'école à Saint-Etienne-Canteles. 10,939 fr. »

— 7 MARS —
MAIRIE DE BORDERES (Hautes-Pyrénées). — Concours pour la construction d'une église.

— 7 MARS —
PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE. — 7^e lot de terrassement et ouvrages d'art de la ligne de Tours à Sargé. 600,000 fr. »

— 7 MARS —
MAIRIE DE VIENNE (Isère). — Génie. Entretien des bâtiments militaires de 1891 à 1895 (5 lots).

— 8 MARS —
MAIRIE DE CHADENAC (Charente-Inférieure). — Clôture du cimetière. 4,711 fr. 69

— 8 MARS —
MAIRIE DE MENS (Isère). — Réfection de conduites de distribution de fontaines. 19,367 fr. 09

— 8 MARS —
MAIRIE DE LEFFINCOURT (Ardennes). — Restauration de l'église. 23,588 fr. 56

— 8 MARS —
MAIRIE DE FOURQUES (Pyrénées-Orientales). — Travaux divers. 2,563 fr. 29

— 8 MARS —
MAIRIE DE SAINT-GERMAIN-DE-VIBRAC (Charente-Inférieure). — Reconstruction du pont de Boissac. 904 fr. 64

— 9 MARS —
MAIRIE DE BOGHAR (Algérie). — Génie. Entretien des bâtiments militaires pour 6 ans. Env. 120,000 fr. »

— 9 MARS —
MAIRIE DE VALENCE (Drôme). — Construction d'un réseau d'égouts. 26,700 fr. 30

— 9 MARS —
MAIRIE DE BELFORT (Haut-Rhin). — Génie. Construction du chemin de fer militaire entre le Port-Sec et le mur d'enceinte.

— 10 MARS —
MAIRIE DE VALENCE (Drôme). — Génie. Entretien des bâtiments militaires de 1891 à 1896 (5 lots).

— 10 MARS —
CHEMIN DE FER DE L'ETAT, A LA ROCHE-SUR-YON (Vendée). — Réfection de la conduite de refoulement à la gare de Niort. 8,364 fr. »

— 12 MARS —
MAIRIE DE CAUDERAN (Gironde). — Construction d'une école maternelle (5 lots). 23,383 fr. 43

— 14 MARS —
PREFECTURE DE LA LOIRE. — Remise en état de navigabilité du canal de Givros (2 lots). 462,000 fr. »

— 14 MARS —
PREFECTURE DE LA LOIRE. — Restauration des abords du barrage de Couzon et pavage de la route nationale n^o 88 à Saint-Chamond (2 lots). 62,000 fr. »

— 15 MARS —
MAIRIE DE SIGNY-LE-PETIT (Ardennes). — Ecole mixte avec logement. 7,600 fr. »

— 16 MARS —
MAIRIE DE MARSEILLE (Bouches-du-Rhône). — Etablissement d'une voie charette, cours Bel-sunce. 213,000 fr. »

— 18 MARS —
MAIRIE DE LYON (Rhône). — Construction d'égouts (2^e type). 22,000 fr. »

— 18 MARS —
CHEMIN DE FER DE L'ETAT, A SAINTES (Charente-Inférieure). — Agrandissement de la gare Gemozac. 4,080 fr. 07

— 23 MARS —
PREFECTURE DU PUY-DE-DOME. — Travaux divers à la Bourboule. 9,198 fr. 98

19^e BOITE AUX LETTRES

Les lettres et communications relatives à la « Boîte aux Lettres » doivent être adressées à MM. Dujardin et C^e, éditeurs, 17, rue Bonaparte, à Paris.

IL NE PEUT ÊTRE RÉPONDU QU'ÀUX LETTRES REÇUES AVANT LE VENDREDI QUI PRÉCÈDE LA DATE DE LA LIVRAISON

M. R. G., à Paris. — Contrairement à ce que vous croyez, la dilatation du métal n'est pas négligeable. Il faut prendre vos précautions pour permettre cette dilatation, car autrement il pourrait arriver de graves complications.

M. A. E., à Amiens. — Vous trouverez aux annonces les adresses de trois constructeurs très sérieux auxquels vous pouvez demander tous les renseignements nécessaires à votre installation.

M. J. R. V., à Paris. — Le *Bulletin des Travaux publics*, 7, rue Rochecouart, donne la liste de tous les grands travaux qui se font en France et dans les colonies — mais beaucoup de constructions ou d'entreprises privées n'y sont pas mentionnées. — D'ailleurs vous ne pourrez trouver nulle part des indications complètes sur ce sujet.

M. H. H., à Vienne. — Les expériences qui ont été faites jusqu'à ce jour pour l'éclairage électrique au moyen des moteurs à vent, chargeant des accumulateurs, n'ont encore donné aucun résultat pratique.

Abonné 7374. — Il y a là un système particulier dont l'entrepreneur est responsable. Assignez-le et faites nommer un expert. — Veuillez-nous dire quel est le constructeur qui vous a fourni les fermetures dont vous parlez — si toutefois, il n'y a pas d'indiscrétion de notre part.

A. A. A., à Bergerac. — La commune ne doit pas faire de restrictions particulières dans une adjudication au point de vue des soumissionnaires. L'adjudication qui nous est soumise, si elle a été faite, contient un vice qui doit la faire annuler comme contraire aux intérêts de la commune.

M. A. V., à Vienne. — Nous faisons rechercher le programme que vous demandez et nous vous l'enverrons aussitôt que possible.

M. E. T., à Athènes. — 1^o Cette vérification se fait plutôt avec les appareils pour essayer les matériaux à l'écrasement. Si vous employez la presse hydraulique, la pression vous est connue à chaque instant. — 2^o Le moyen qui consisterait à charger la colonne sur le chantier n'est pas pratique à cause de l'énorme volume des matériaux qu'il faudrait accumuler. — 3^o La garniture réfractaire est une bonne précaution.

M. A. J., à Orléans. — Il n'existe pas d'annuaire donnant toutes les adresses. En dehors du Bottin qui en donne le plus grand nombre, il faudrait avoir le *Sagent* pour Paris et les annuaires particuliers de chaque département. C'est ce que font les entrepreneurs de publicité.

M. P. R., à Rouen. — Votre réponse sera insérée dans la prochaine boîte aux lettres.

M. G., à Avignon. — Ces appareils nous paraissent bons et peuvent certainement remplir le but auquel vous les destinez. Le foyer et la cloche en fonte qui les composent peuvent s'adapter dans les cheminées en marbre.

M. F. B., à Reims. — 1^o Avez pris les précautions nécessaires contre la pluie en recouvrant d'un chapeau la mitre qui termine la souche de cheminée. — 2^o Assurez-vous que les taches ne sont pas dues à la condensation de la fumée qui se refroidirait dans la souche. — Nous examinerons la question et vous donnerons samedi prochain une réponse plus étudiée.

ANNONCES IMMOBILIERES

Les annonces à insérer doivent parvenir le jeudi qui précède la date de la livraison.

PARIS

24 15^e arrond. — Près le boulevard de Vaugirard. — **Maison de rapport.** — Se composant de 3 corps de bâtiment. — Revenu total 19,000 fr. — A vendre 275,000 fr.

44 15^e arrond. — **Magnifique terrain** de 4,000 mètres environ angle de deux rues. Prix 75 francs le mètre. Sur ce terrain existent différentes constructions à usage d'habitation et d'usine.

22 16^e arrond. — Près ce l'avenue du Bois de Boulogne. — Deux **Maisons de rapport.** — Angle de deux rues. — 1^o Maison rapportant 15,036 fr. — A vendre 250,000 fr. — 2^o Maison rapportant 18,680 fr. — A vendre 300,000 fr.

17 16^e arrond. — **Hôtel** avec atelier d'artiste : 3 chambres à coucher, salon, salle à manger, etc. — Jardin. — Superficie totale 300 mq. — Angle de deux rues. — Belle construction. — Occasion exceptionnelle. — Prix 70,000 fr.

20 16^e arrond. — Très vaste et bel **hôtel** magnifiquement décoré. — **Maison de rapport** y attenant. — Prix des deux immeubles ensemble 500,000 fr.

36 16^e arrond. — **Terrain** bel emplacement pour construire un hôtel : Sup. 325 m. q. 13 mètres de façade sur rue. Prix 100,000 francs.

49 16^e arrond. — **Hôtel**, salle à manger, salon, cuisine, 5 chambres à coucher, et un grand atelier d'artiste. Prix 150,000 francs.

51 16^e arrond. — Près le Bois de Boulogne. — **Hotel** avec écuries et remises. Jardin. Superficie 725 mètres environ. — Prix 250,000 fr.

15 17^e arrond. — **Hôtel** très vaste avec atelier d'artiste, jardins, etc. — Prix 60,000 fr.

34 18^e arrond. — Près le boulevard Ornano, **Grand terrain** à louer à long bail ou à vendre : Convierait pour ateliers, chantiers ou dépôt de matériaux.

19 18^e arrond. — **Terrain.** — Très bel emplacement pour bâtir. — Superficie 340 mq. — 40 m. de façade sur rue. — Prix 60,000 fr.

25 19^e arrond. — Quartier d'Amérique. — **Grand terrain**, 879 mq. — Angle de deux rues. — 58 mètres de façades. — Bel emplacement pour construire maisons de rapport à petits loyers. — A vendre en totalité ou par lots, 35 fr. le mq.

43 20^e arrond. — **Maison à louer** : Surface 150 mètres 2 boutiques, 5 étages, 3 logements par étage. Prix demandé 90,000 francs. Rapport brut 5,500 francs.

ENVIRONS DE PARIS

6 Montrouge. — **Joli hôtel** avec cour et jardin, salon, salle à manger cuisine, office, cinq chambres à coucher, cabinets de toilette, salle de billard. — Prix 29,000 fr.

7 Montrouge. — **Terrain**, angle de deux rues, 173 mq. — Prix 12,000 fr. — Cette propriété est mitoyenne de la précédente.

11 Deux **Maisons de campagne** genre **hôtel** à 20 minutes de Paris, louées l'une 2,000 fr., l'autre 1,000 fr., à échanger contre maison de rapport à Paris ou dans la banlieue, d'une valeur de 90,000 fr. On verserait une soulte de 10,000 fr. espèces.

26 Neuilly-St-James. — **Terrains** situés sur le bord de la Seine et de la rue de Longchamps (Bois de Boulogne). — 8,600 mq. — A vendre par lots.

31 Colombes. — **Terrains** à vendre par lots, à 3 minutes de la gare. — De 15 à 25 fr. le mq. — Par vente forcée ou par promesse de vente. — Grandes facilités.

30 St-Mandé. — **Terrain** de 585 mq., près de l'avenue Daumesnil. — Excellente situation. — Prix à débattre.

DEPARTEMENTS

9 (Basses-Pyrénées.) — **Pau** — **Villa** avec magnifique jardin, plus de 1,000 mètres. — Superbes ombrages. — Situation exceptionnelle. — Ecurie, remise, pavillon de concierge, etc. — Prix 50,000 fr.

27 (Seine-Inférieure). — **Puy** près de Dieppe. — Plusieurs **chalets** de 25,000 fr., 60,000 fr. et 200,000 fr. — Vue de la mer, en face l'entrée du port de Dieppe. — Situation hors ligne.

Terrains en vue de la mer. — Superficie au gré de l'acheteur. — 20 fr. le mq.

32 (Aube). — **Troyes**. — **Maison d'habitation** dans le plus agréable quartier. — 27 chambres, vaste jardin d'agrément traversé par un large cours d'eau et ayant accès sur la plus belle promenade de la ville. — Superficie totale 4,120 mq. — Prix 85,000 fr.

37 (Morbihan). — **Lorient**. **Propriété d'agrément et de rapport** à vendre. — Contenance 3 hectares ayant vue sur la rade de Lorient et à 15 minutes de cette ville. Maison d'habitation confortable, serres, pièces d'eau, basse-cour, communs, etc., le tout entouré de murs. Jardins en plein rapport. Prix 180,000 francs.

45 Algérie-Blidah. — **Différents immeubles de rapport** dont un pourrait servir de station hivernale.

50 Manche. — Plage d'Urville près Cherbourg. Petite propriété. Surface 400 mètres. Jardin et chalet à vendre meublé. Prix 7,500 francs. Mobilier à dire d'expert.

52 Seine-Inférieure. — Près Rouen, **Grande propriété** à louer ou à vendre. — Château, jardin d'hiver, communs, serre, jardin potager, beau parc entouré de murs. Contenance 9 hectares. — Prix 135,000 fr.

DEMANDES :

18 Un **terrain** à Paris-Passy pour construire un petit hôtel. — 600 à 700 mètres de superficie. — Exposition au soleil. — Dans l'ancien Passy ou Au teuil jusqu'à la rue de l'Assomption.

16 **Des maisons de rapport** à Paris dans n'importe quel quartier, excepté les 12^e et 13^e arrondissements. — Prix environ 250,000 francs.

33 **Terrains** de 250 mq. environ, dans le quartier des Ternes.

28 Un **immeuble de rapport** dans les arrondissements du Centre de 350,000 fr., environ. — Appartements de 1,000 à 3,000 fr.

29 **Maison de rapport.** — Quartiers de Monceau, faubourg Saint-Honoré, ou boulevard Saint-Germain de 300,000 fr., environ. — Appartements de 2,000 à 3,000 fr.

35 16^e arrond. — Entre Passy et l'Etoile, **Hôtel** avec quatre chambres à coucher, deux salons, salle à manger, etc., vastes communs ou terrains permettant de construire.

38 8^e arrond. — **Terrain** de 300 mètres environ.

39 **Terrain** dans centre sur une grande voie : Sup. d'environ 350 mètres dans les 400 francs le mètre avec 18 à 20 mètres de façade.

41 **Vieille maison bonne à démolir ou terrain.** Sup. 250 à 300 m., destiné à la construction d'un hôtel particulier et situé dans le 8^e ou le 9^e arrondissement *inclusivement*.

42 **Terrain** de 100 à 300 mètres environ à bail dans les 1^{er}, 2^e, 8^e, 9^e, ou 10^e arrondissement.

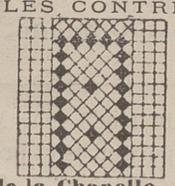
46 **Vieille maison** à démolir sur terrain de 300 mètres environ entre la rue de Richelieu, la rue du Quatre-Septembre et les grands boulevards.

47 **Maison à démolir ou terrain** d'environ 250 mètres entre le faubourg Poissonnière, la rue Laffite, la rue Lafayette et les grands boulevards.

48 **Maison ou terrain**, rue Turbigo, rue Réaumur ou dans les rues adjacentes.

VERRES MOUSÉLINE & VITRAUX
MICHEL & PIVAIN
88, rue de la Roquette et rue de la Chapelle, 29, PARIS

CARRELAGES MOSAIQUES EN GRÈS CÉRAMÉ
DE PARAY-LE MONIAL
PAVAGES & CARRELAGES CÉRAMIQUES
DE PONT-SAINTE-MAXENCE
CORBASSIÈRE & FILS
DÉPOSITAIRES EXCLUSIFS
ÉVITER LES CONTREFAÇONS
EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889
MÉDAILLE D'OR ET MÉD. D'ARGENT
14, rue de la Chapelle. — Paris.



CRÉATION DES PAVAGES CÉRAMIQUES A PARIS EN 1875
30 Médailles Or et Argent

USINES DES MOSAIQUES D'ORANGE
(Vaucluse).

MARQUE J. B. SAUNIER
Tonnettes, hexagones, octogones, triangles, carreaux de toutes dimensions, rouges, blanc et noirs, Carreaux genre Maubeuge, incrustés et vitrifiés inusable, riche et ordinaire, de 7 à 14 fr. le mètre carré.
DIRECTION : 1, PLACE BOURSE, MARSEILLE

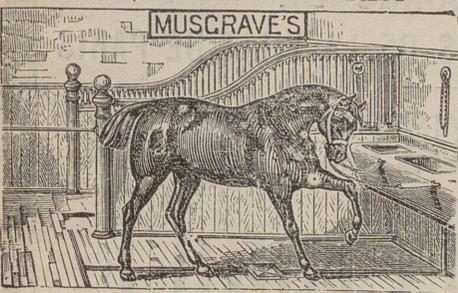
PAVAGE CÉRAMIQUE FRANÇAIS
DE BOULOGNE-SUR-MER
F. TESTET
124, rue de Tocqueville.



CARRELAGES UNIS ET DESINS VARIÉS ÉGOUTS
GRANIT ASPHALTE PAVAGE CANALISATION

GÉNIE SANITAIRE
Établissement complet du tout à l'égout.
ÉTUDES ET DEVIS A FORFAIT.

INSTALLATIONS D'ÉCURIES
SELLERIES. — VACHERIES ETC.
Maison **MUSGRAVE & Co, limited**
PARIS, LONDRES et BELFAST



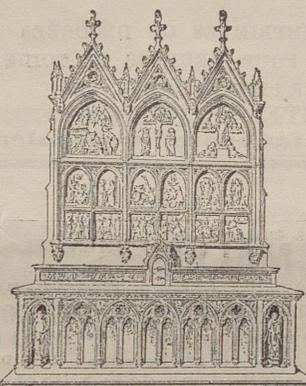
Médailles d'or et d'argent aux Expositions Internationales
MÉDAILLE D'OR AMSTERDAM, 1883
On peut voir nos articles en grandeur d'exécution dans nos salles d'exposition à Paris.
CATALOGUES et devis franco sur demande.
MUSGRAVE ET Co, LIMITED
PARIS. — 240, rue de Rivoli. — PARIS

EDMOND COIGNET & Co
PIERRES EN BÉTONS AGGLOMÉRÉS B^e S G D G
CARRELAGES
Striés pour cours et passages
dits mosaïques en ciments colorés
en mosaïques de granits et de marbres
MOSAIQUES COIGNET B^s S G D G
CARRELAGES, REVÊTEMENTS, GUÉRIDONS, TABLES etc.
MOSAIQUES DÉCORATIVES
EXÉCUTION SUR PLACE
MOSAIQUES VÉNITIENNES ET ROMAINES
3, rue des Mathurins, Paris.
USINES A ASNIÈRES (SEINE)

BILLARDS ET BILLARDS-TABLES
E. GUERET, 53, r. de Lancry, Paris.

ATELIERS FROG-ROBERT
H. POIRET S^R
36 ET 38, RUE BONAPARTE, PARIS
MÉDAILLES OR ET ARG. AUX DIFFÉRENTES EXPOS.

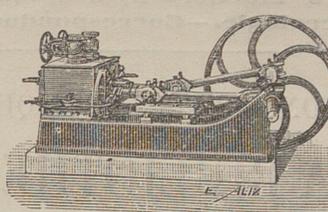
Statues religieuses : plâtre, carton-romain, carton-pierre, terre cuite, bois, pierre, zinc fonte de fer, bronze et marbre.
Modèles anciens et reproductions Bas-reliefs, groupes, etc.



MOBILIER D'ÉGLISE
AUTELS, CHAIRES A PRÊCHER, CONFESIONNAUX
BANCS D'ŒUVRE, STALLS, APPUIS DE COMMUNION
BÉNITIERS, FONDS BAPTISMAUX, ETC.
Exécution de tous travaux sur plans

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DU
Durcissement du Plâtre
PAR LA
MARMOREÏNE
EXPOSITION UNIVERSELLE PARIS 1889
Récompense Unique
Les plâtres ainsi durcis ne peuvent être rayés à l'ongle et peuvent être lavés aussi souvent que cela est nécessaire, comme on le ferait d'une plaque de marbre.
La **Marmoreïne ne couvre pas** et ne change en rien l'aspect du plâtre qui, après durcissement, continue à respirer. — Rien donc de commun avec le silicate.
A l'assistance publique de Paris, un mur d'hôpital ainsi durci, après 42 lavages consécutifs à 24 heures de distance l'un de l'autre, n'a donné aucun changement appréciable avec la partie durcie mais non avée.
En imperméabilisant les saillies et ornements d'architecture on rend inutile le recouvrement en zinc, si disgracieux et si coûteux.
DERNIERS TRAVAUX FAITS :
Restauration Arc du Carrousel ;
3.000 mètres à la Façade Rivoli (Palais du Louvre) ;
3.500m. Caisse Nat. d'Épargne des Postes et Télégraphe.
PRIX DANS PARIS (main-d'œuvre comprise)
Le mètre pour durcissement simple..... 0 fr. 55
Le mètre pour durcissement et teinture... 0 fr. 80
Le mètre pour l'imperméabilis. simple..... 0 fr. 40
31, Rue Bonaparte.

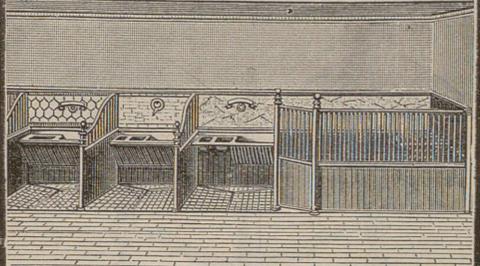
SAUTTER LEMONNIER & Co
SAUTTER, HARLÉ ET Co, Suc^{rs}
26, avenue de Suffren, Paris
EXPOSITION UNIVERSELLE. — PARIS 1889
HORS CONCOURS. MEMBRE DU JURY
FONDATEURS A L'AIR COMPRIMÉ



COMPRESSEUR COMMANDÉ PAR COURROIE
Treuils de Sas à air
MOTEURS A VAPEUR
MOTEURS HYDRAULIQUES
CHÈVRES
Sonnettes à délie
GRUES A BRAS ET A VAPEUR

ALEXIS MÉNARD Suc^r DE CONSEIL
Rue Marcadet, 279, Paris
CHARPENTE & MENUISERIE EN FER
SERRURERIE D'ART
ÉLECTRICITÉ, ACOUSTIQUE, PARATONNERRES
Spécialités brevetées, systèmes Cairol et A. Ménard
Persiennes fer, fer et bois, lames mobiles en verre.
Ferme-persiennes fonctionnant de l'intérieur.
Espagnolettes à tringle plate pour persiennes
Glaces et Portes à coulisse.
Fermetures de Magasin, Stores, Jalousies.
Chassis mécaniques pour écoles, casernes, cuisines, etc.
Ascenseurs, Monte-charges, Monte-plats
SYSTÈME ÉCONOMIQUE, SANS PUIITS.
Appareils de levage de tous systèmes
HYDRAULIQUES, A VAPEUR, A BRAS, ETC.
COMMISSION pour tous articles du bâtiment.
Frein automatique silencieux Breveté
Parant à toute imprudence

INSTALLATIONS D'ÉCURIES
PLANS BERGER ET BARILLOT DEVIS
— MOULINS (ALLIER) —



EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889
MÉDAILLE D'ARGENT
SPÉCIALITÉ DE STALLS ET BOXS
A ARMATURES FER FORGÉ
Panneaux bois démontables
ET
Panneaux fer sans sonorité
SOLIDITÉ GARANTIE
Tarif et album franco sur demande.

SOMMAIRE :

TEXTE. — Lettre d'Italie à la « Construction moderne »
 Correspondance.
 Hôtel privé, boulevard Malesherbes, à Paris.
 Villa à Fontenay-aux-Roses.
 Villa à St-Mandé.
 Consultations juridiques.
 Consultations techniques. — Fermes d'arêtières.
 Le funiculaire de Belleville.
 Les mortiers hydrauliques. — Concours. — Né-
 crologie. — Correspondance. — Nouvelles.

DESSINS. — Frontispice : Composition de M. Vignat.
 Coupe transversale de la cathédrale de Milan.
 Hôtel privé, boulevard Malesherbes : Souche de che-
 minée, balcon d'angle, balcon du 1^{er} étage.
 Coupe d'une villa à St-Mandé.
 Consultations juridiques, Trois croquis.
 Consultations techniques, 5 figures.
 Le funiculaire de Belleville, 2 figures.
 Les mortiers hydrauliques, 3 figures.
PLANCHES HORS TEXTE. — Villa à Saint-Mandé, Planches
 40 et 41.

CONFÉRENCES PUBLIQUES ET GRATUITES
A LA BIBLIOTHÈQUE FORNEY

8, RUE TITON.

Jeudi 26 février à 8 heures et demie du soir. — *Algérie et Tunisie*,
 par M. Félicien Michotte, ingénieur, ancien élève de l'École cen-
 trale des arts et manufactures; expériences et projections par
 M. Molteni.

Jeudi 12 mars à 8 heures et demie du soir. — *Ce qu'on retire du*

charbon, dans la science et les arts industriels, par M. Guéroult,
 expert-chimiste de la ville de Paris, expériences et projections.

Samedi 14 mars à 8 heures et demie du soir. — *Les odeurs au*
point de vue physiologique, expériences et démonstrations pratiques
 avec l'olfactomètre et le pèse-vapeur, par M. Charles Henry.

Jeudi 19 mars à 8 heures et demie du soir. — *L'industrie du livre*,
 par M. Ch. Formentin, publiciste.

Samedi 21 mars à 8 heures et demie du soir. — *L'hygiène à*
Paris, par M. le D^r A. Martin, membre de la commission consulta-
 tive d'hygiène publique de France.

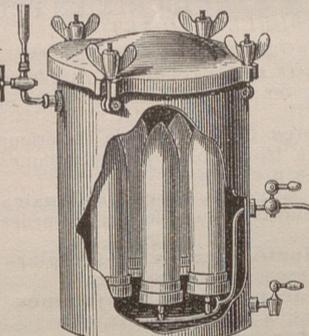
Jeudi 26 mars à 8 heures et demie du soir. — *L'hygiène de l'habi-*
tation, par M. Masson, inspecteur de l'assainissement.

FAIENCERIES DE CREIL & MONTEREAU
 61, FAUBOURG POISSONNIÈRE, A PARIS

FAÏENCES FINES EN TOUS GENRES, BLANCHES, IMPRIMÉES OU DÉCORÉES
 OUVETTES ET APPAREILS POUR WATER-CLOSETS ET POUR MEURLES DE TOILETTE
 PLAQUES, BOUTONS DE PORTE, CYLINDRES POUR PILES, FILTRES, ETC.
CARREAUX POUR REVETEMENTS
 Pour tous renseignements s'adresser : 61, faubourg Poissonnière.

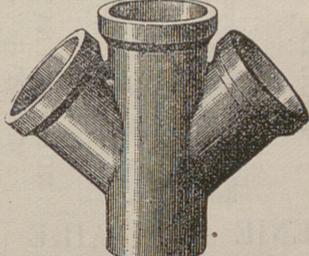
NOUVELLE MOSAÏQUE pour DALLAGE
 et DÉCORATION
 EMAUX - OR - MARBRE
CARREAUX & PAVÉS CÉRAMIQUE - CIMENT
 Echantillons par retour de courrier
HENRI BICHI, Ent. 54, Avenue de Clichy, PARIS

AÉRIFILTRE MALLIÉ BREVETÉ S. G. D. G.
 Épuration complète des eaux d'alimentation. Application des théories Pasteur
LES PLUS HAUTES RÉCOMPENSES AUX EXPOSITIONS
BATTERIE-FILTRE MALLIÉ BREVETÉ S. G. D. G.
 S'adaptant sur tous les conduits d'eau de la Ville et per-
 mettant d'alimenter d'eau filtrée tous les étages d'une
 maison aussi facilement que d'eau ordinaire
 Simplicité dans la pose des appareils qui exige peu d'emplace-
 ment, tout en fournissant un grand débit d'eau saine, aérée et débar-
 rassée complètement de tous les principes morbides. (Rapports officiels
 de la préfecture de police en 1885 et 1889.)
MALLIÉ & C^{ie}, 155, faubourg Poissonnière, PARIS
 Fournisseur de l'Armée, des Ministères, Lycées, etc.
 Envoi franco de la notice.



COMPAGNIE DES GRÈS FRANÇAIS
 De POUILLY-SUR-SAONE (Côte-d'Or)
E. JACOB & C^{ie}
 SIÈGE SOCIAL :
 14, QUAI DE LA RAPÉE, PARIS

Exposition Universelle 1889 :
 1 MÉD. OR, 1 ARGENT, 2 BRONZE
TUYAUX - SIPHONS

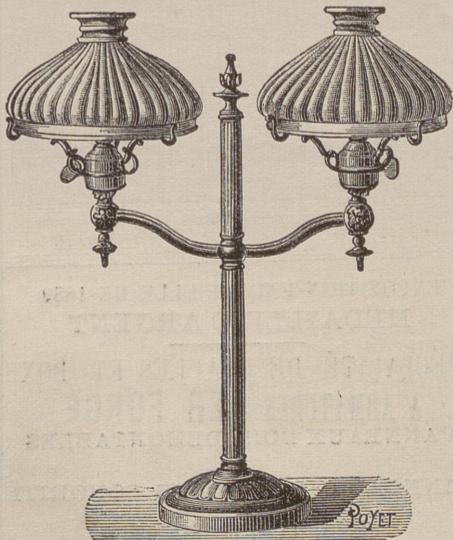


Expos. Hygiène, Toulon 1890 :
 GRAND DIPLOME D'HONNEUR
EVIERS - CURETTES

PRODUITS ADMIS DANS LES TRAVAUX
 DE LA VILLE DE PARIS
 DES PONTS-ET-CHAUSSÉES, ETC.

CH. MILDE FILS ET C^{ie} ENTREPR^S, CONSTR^{RS}, ELECTRICIENS
 26, rue Laugier, Paris (Les Ternes)

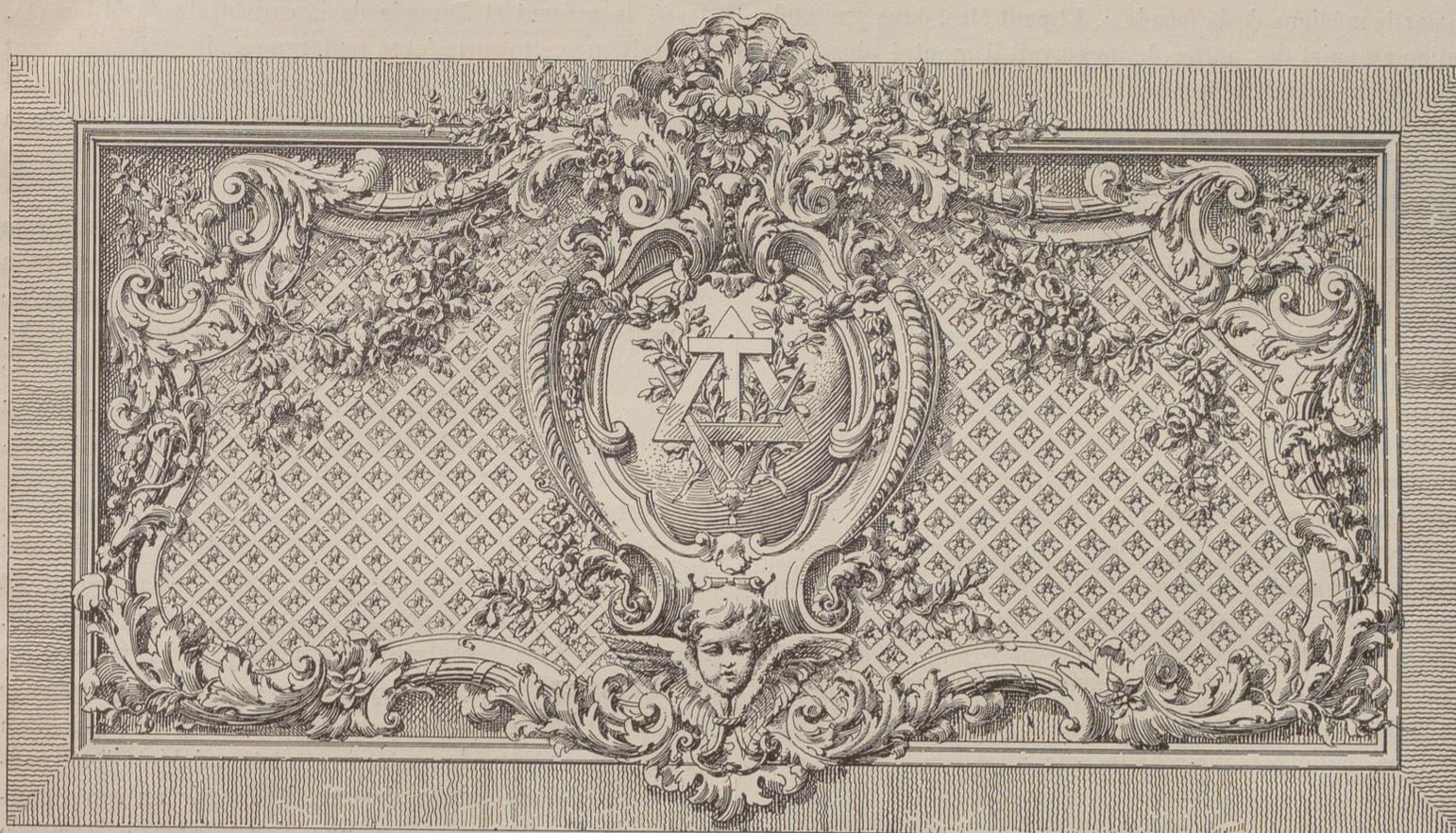
SEULS CONCESSIONNAIRES DE
 TOUS LES TRAVAUX DE PARATONNERRES DE LA VILLE DE PARIS



SONNERIES ÉLECTRIQUES
ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE
PARATONNERRES GRENET

Renseignements, devis, dessins gratuits à Paris et en Province sur demande.
 Envoi franco des brochures et catalogues illustrés.

La maison envoie en Province sur demande un Ingénieur ou un représentant
 pour examiner les travaux et traiter sur place.



Composition de M. Vignat, architecte.

LETTRE D'ITALIE A LA « CONSTRUCTION MODERNE »

L'EXPOSITION DU MODÈLE BRENTANO DE LA FAÇADE DU DÔME DE MILAN

Nous voici donc, même pour le grand concours international de la façade du dôme de Milan, au commencement de la fin. Le champ généreux des tentatives a été désormais épuisé avec les deux grands concours sur lesquels je vous ai renseigné en leur temps (1); à présent, on va entrer dans le champ pratique de l'action, et pour y entrer le cœur sûr et la conscience tranquille, on commence à exécuter en bois, sur la proportion de 1/20, le dessin couronné de feu l'architecte Brentano (2).

Le modèle exposé depuis les premiers jours du mois de décembre; à l'extrémité d'une des nefs de la cathédrale, appelé l'attention de tous les citoyens; car pour les Milanais le dôme est tout (*El noster Domm!*). Les Milanais ont une véritable vénération pour cet édifice qui personnifie leur lieu de naissance et à l'ombre duquel — étant loin de leur pays — ils se plaisent à rappeler qu'ils ont ouvert les yeux.

Cependant la question de cette façade ne devrait point intéresser seulement tout Milanais, dans son légitime chauvinisme à l'égard du célèbre monument, mais elle devrait intéresser tous les studieux de l'art; et cette exposition devrait être l'objet d'une discussion publique, calme et féconde, qui pour le moment n'est encore qu'un désir : la discussion ne sort guère d'ici où elle reste sans but déterminé comme sans esprit de combat.

(1) V. la *Construction moderne* du 27 octobre 1888.

(2) L'exécution de ce modèle en bois honore notre sculpteur en bois, M. Brambilla, et charge l'administration du dôme d'une dépense de 15,000 l. Elle a coûté un an de travail.

Je vous ai parlé plus d'une fois du désintéressement des journaux italiens sur ce qui concerne l'art, et l'intérêt médiocre qu'offrent les journaux artistiques chez nous. Que je vous aie dit en cela la vérité, vous en avez une preuve très éloquente aujourd'hui, à Milan, où autour du modèle Brentano s'est fait un mutisme qui, sans la raison susdite, pourrait être coupable dans un pays comme l'Italie, et particulièrement dans une ville comme Milan qui, dans le mouvement intellectuel de la péninsule, occupe une des premières places. Mais la vérité est telle, et je n'ai point de raison au monde pour vous la taire.

Je n'ai pas besoin de dire à des lecteurs comme ceux de la *Construction moderne*, combien un modèle en relief peut nuire au dessin le plus magnifique. Le dessin de Brentano s'imposait à l'œil, comme vous savez, à cause même de la manière nerveuse et caractéristique de son rendu; mais à l'épreuve extrême du relief, pouvait-il retrouver les mêmes sympathies qu'il avait eues dans la salle du concours? La chose était, au moins, nécessaire. Et la mort si justement regrettée du pauvre Brentano, au moment où on allait commencer le modèle de sa façade, fit penser assez tristement du sort de son projet tous ceux qui avaient des craintes sur le véritable résultat du modèle. Car, bien que fort remarquable en projet, la façade de Brentano n'était point sans défauts; — naturellement. Le jury, dans son rapport au sujet du projet couronné, après avoir exalté la beauté des portes, avait exprimé le seul (*l'unico*) désir « de voir rehaussé de quelque peu le faitage de

la partie médiane de la façade ». Et peut-être, dans son exaltation au sujet des portes, le jury avait-il montré plus d'enthousiasme que de réflexion.

Mais à ce sujet laissons parler le modèle.

Inutile de vous dire que les considérations que je vais indiquer sur le modèle de la façade Brentano ne signifient nullement le moindre sentiment d'irrévérence et d'hostilité à la mémoire du jeune architecte dont j'ai été un des premiers à reconnaître le talent, bien avant son triomphe au concours de la façade du dôme. Mais, même en reconnaissant le mérite de son ouvrage, je ne dois pas cacher mes impressions, et dois vous communiquer des impressions générales, dès qu'elles visent à corriger le dessin dans les parties les moins réussies. Il est vrai, cependant, que Brentano ne croyait pas que la modification qui lui était demandée par le jury fût de nature à la pouvoir accepter sans discussion. Brentano était incertain à ce propos; et pour se résoudre dans un sens plutôt que dans l'autre, il attendait l'épreuve du modèle. Peut-être aurait-il fait deux modèles; l'un, copie exacte du dessin du concours; l'autre avec la modification signalée par le jury. Il ne faut pas croire, cependant, que Brentano n'ait pas fait quelque tentative pour rehausser le faitage de la partie médiane de son projet; — au contraire, Brentano étudia ce rehaussement en trois dessins de façade qu'il adressa à Sienne, comme envoi pour la bourse Gori-Feroni qu'il avait obtenue en 1885. A Milan on n'a pas pu avoir l'original de ces dessins. A l'administration du dôme, on a trois photographies des dessins siennois où l'on voit parfaitement que Brentano ne s'était pas préoccupé seulement de l'exhaussement du faitage, mais qu'il avait étudié le rehaussement de la porte médiane, de même qu'une modification aux clochetons en amortissement des contreforts médians (1).

Du rehaussement « désiré » par le jury, on en sent le besoin même sur le modèle exposé qui est la copie exacte du dessin du concours. Et dans le modèle on sent, plus facilement encore que dans le dessin, la nécessité de rehausser la fenêtre centrale de la façade (2) qui, du côté intérieur, est de 6 mètres au-dessous de la voûte, tandis qu'il n'y a pas une seule fenêtre dans notre édifice, qui ne soit tout à côté de la voûte. Or cette remarque n'a pas qu'une importance secondaire dans un monument comme le dôme de Milan, monotone dans son artistique uniformité. Vous pouvez vous en persuader en regardant la section transversale que je vous adresse à l'appui de cette étude.

Le modèle a arrêté l'attention, plus que le dessin, sur les portes et surtout sur la porte principale. Et la question des portes aujourd'hui est bien moins simple qu'il ne pouvait sembler devant le dessin; — surtout la question de la porte médiane. Cette porte, certainement, est remarquable, mais d'abord est-elle vraiment celle qui convient le plus à notre monument?

Voici la question qui a été posée et que je voudrais me poser devant le tribunal fort autorisé de vos lecteurs.

M. de Geymüller, dans une toute récente brochure sur le

passé, le présent et l'avenir de la cathédrale de Milan (1), trouvait que cette porte (et sa remarque s'adressait également aux trois portes), avec son gâble aigu franco-allemand, avait une origine et un caractère tout opposés à ceux du reste de la façade; et devant le Panthéon de Rome sa discordance ne serait pas plus forte qu'ici au pied de la façade Brentano.

En raison du caractère artistement monotone ou uniforme de notre monument, je voudrais me ranger du côté de mon éminent confrère et ami, si ma contradiction, à ce propos, ne pouvait pas m'être reprochée — et en partie injustement (2).

Cependant la porte de la façade Brentano est défectueuse en dehors de son couronnement, et ses défauts que le dessin annonçait à peine, le modèle les accentue et, à mon sens, les condamne. La porte, dans son ensemble, a trop de relief relativement aux contreforts, et elle est mal à son aise, trop emprisonnée, entre les deux contreforts du milieu qui lui ôtent l'air et la lumière, pour briller dans tout son éclat. Et ses piliers? Ne sont-ils pas trop massifs? Quoi qu'il en soit, leur liaison avec le soubassement n'est pas heureuse. Entre les piliers et la porte, il faudrait un peu de repos, et alors le pilier devrait être plus mince. Mais si cette modification devait être réalisée, la porte pourrait être l'objet d'une nouvelle étude d'ensemble qui pourrait aboutir au retranchement de l'architrave, ainsi que l'avait essayé Brentano dans les dessins siennois et au sacrifice de son trumeau si peu italien. Et, à mon sens, les portes du modèle Brentano devraient toutes les trois être modifiées dans les petites colonnes et les petits piliers qui en forment l'ébrasement. Ces petites colonnes, ces piliers émoussés qui se trouvent, en général, dans les monuments gothiques et, auparavant, dans les églises du style lombard ou roman, à mon avis, sont hors de place dans les portes d'un édifice tel que le dôme de Milan qui, partout, dans ses fenêtres, dans les deux portes intérieures des sacristies (les seuls spécimens de portes anciennes de notre cathédrale), ont des grandes surfaces à section circulaire, et dont les fenêtres sont toujours surmontées de statues et de dais galamment fleuris.

Et le *triforium* à côté des portes est incertain; et son aspect de mesquinité ne peut pas échapper à qui comprend parfaitement qu'à cette condition on pouvait bien renoncer à cette galerie de proportions misérables. Et les pilastres extrêmes ne sont-ils pas d'une mesquinerie désolante?

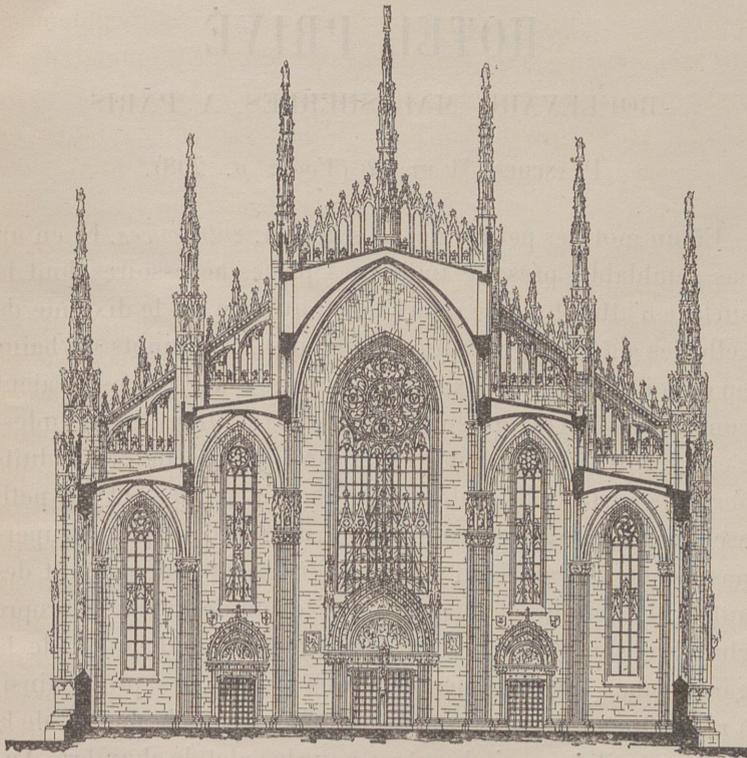
Un autre défaut de nature organique est accusé par le modèle Brentano. Celui-ci: pour avoir un motif organique tout à côté de ces styles à jour jusqu'à la *falconatura*, de cette dentelle qui borde toutes les sommités de notre cathédrale, Brentano a placé un arc-boutant sur le mur de façade, laissant sans arc-boutant le sommet des piliers qui, de la sorte, n'ont pas reçu comme les autres leurs clochetons extérieurs. L'abandon de cet arc-boutant a eu pour conséquence que la travée extrême de la grande nef sur la façade, au-dessus de la voûte, est plus grande que les autres; ce qui, dans un

(1) Paris, 1890, p. 34.

(2) Je dois porter ici devant les lecteurs mon « moi », à grand regret pour dire qu'au concours de la façade du dôme j'avais présenté des portes avec le gâble aigu, poussé à cette solution par les difficultés extrêmes d'une solution différente.

(1) Dans un de ces dessins la porte n'a pas été changée.

(2) Voyez notre planche du n° 4, 1888.



Coupe transversale, cathédrale de Milan.

monument aussi organique que le dôme de Milan, ne devrait pas être permis. Certes Brentano, devant l'épreuve du modèle, n'aurait pas permis cette incongruité qui, pourtant, peut être aperçue très facilement.

Mais tout ce que je vous dis, après une étude consciencieuse du modèle Brentano, je suis sûr que je ne vous l'aurais pas dit si la mort, cette fois plus cruelle que la cruauté, n'avait pas porté la note de l'amertume et du deuil au milieu de ce concours mémorable qui semble suggéré par la douleur (1).

A part la question de l'arc-boutant, celle qui se rapporte à la porte centrale est de nature trop grave pour qu'il ne soit pas nécessaire de la discuter largement. Et ensuite, au sujet des portes, comme je l'ai déjà fait, je fais quelques réserves sur les trois portes au lieu de cinq. Mais cette question, il serait hors de propos de la poser dès à présent ici.

Quoi qu'il en soit, le modèle de la façade Brentano met en évidence, bien plus que le dessin, les défauts que ce dernier annonçait; et l'exécuter sans y apporter la modification au faitage, à l'arc-boutant et à la porte médiane, ne serait pas prudent, à mon avis.

Ce que, dans de pareilles circonstances, se propose de faire l'administration de notre cathédrale, je l'ignore, et je n'aime

(1) Le malheur a toujours accompagné les plus grands travaux. Cela est singulier, mais le fait ne peut pas être contesté. En effet : Piatti qui imagina la galerie du Ceniso mourut fou; Grattoni et Sommeiller le suivirent avant l'achèvement de la galerie. L'architecte de l'Arc de la Paix se suicida comme Mengoni, à moins que ce ne soit par suite d'un cruel accident, qu'il tomba mort à terre de la hauteur du faitage de son arc. Le suicide emporta certainement les deux architectes du théâtre de la Cour à Vienne; et de Fabris, auteur de la façade de Sainte-Marie-des-Flours, mourut alors que les travaux étaient déjà poussés bien avant.

Mais « les faits » de la façade du dôme de Milan se préparent bien plus tristes qu'on ne pourrait le croire si on devait s'arrêter aux apparences. Brentano, le vainqueur du concours, est emporté à l'âge de 27 ans, quand il avait à peine commencé le modèle en bois de sa façade; et à côté de Brentano, la mort a emporté quatre des jeunes concurrents. Deux parmi les quinze admis au second concours — Ciaghini et Hartel — et deux autres tombés au premier concours — Cabeo et Cattaneo. Et... que la liste soit achevée ici, mon Dieu!

pas solliciter personnellement des déclarations dangereuses. Il est certain cependant que l'administration de notre cathédrale, sur ce propos, n'a qu'une autorité relative. Je veux dire que ses délibérations doivent se subordonner aux vœux de la commission permanente des beaux-arts. Laquelle, dans un cas comme celui-ci, voudra bien nommer une sous-commission pour étudier sérieusement la question de la façade et en dresser un rapport. Il serait difficile, à l'heure présente, de prévoir de même le caractère de ces vœux, et cela serait d'ailleurs inutile.

Tout ce mouvement bureaucratique, à travers lequel doivent passer les destinées du modèle Brentano, on ne doit pas le regretter; parce qu'un ouvrage comme la façade du dôme de Milan, dans les tristes circonstances qui l'accompagnent, ne peut être laissé à la merci d'un corps administratif qui, même en restant d'une prudence extrême, ne pourrait pas, dans sa conscience, et ne devrait pas, dans son intérêt, en assumer tout le poids. Une chose seulement, une fois encore, est à regretter: la fin précoce de l'architecte Brentano qui aurait su apporter à son projet toutes les modifications que je vous ai signalées dans le présent commentaire à son ouvrage.

Mais, comme dans toutes choses l'excès attire l'excès, la façade Brentano à présent a des opposants isolés qui la discutent *ab imis* et qui se trouvent au pôle opposé de celui d'où le jury lançait dans le monde le lyrisme de son rapport.

L'accusation principale que l'on adresse à la façade Brentano est de ne pas être monumentale. Tout le monde, chez nous, est disposé à rendre hommage au talent de Brentano; mais son modèle, plus encore que son dessin, est accusé de n'être point en rapport avec la majesté de la cathédrale; et son raccord intime avec l'organisme du monument, sa subordination absolue aux lignes du transept, son absence d'un contraste quelconque avec l'ensemble de l'édifice lui enlèvent ce caractère supérieur, ce cachet exceptionnel sans lequel — selon les opposants — il serait assez imprudent de remplacer l'ancienne par la nouvelle façade.

Autour de ces accusations, évidemment va poindre encore la question des tours. Les tours, chez nous, ont été battues au premier concours; — si la question des tours doit être résolument exhumée, alors nous nous trouverions ramenés encore une fois au commencement de la solution.

En attendant, les 800,000 l. du legs De-Togni, — qui ont donné origine au dernier concours, — destinées à la façade, malgré les prix du concours, aujourd'hui sont restés à peu près les mêmes qu'en 1884, — année de l'héritage De-Togni. C'est-à-dire que les frais du concours et du modèle ont été couverts par les rentes de cette somme remarquable. Et si les 800,000 l. ne sont point dépensées dans les quatorze ans qui restent encore, soit *pour* la façade, soit *dans* la façade, cette somme selon la disposition du testateur, ira augmenter le patrimoine, déjà fort considérable de notre Grand-Hôpital.

— Mais est-il possible?

Espérons que non.

Alfredo MELANI.

CORRESPONDANCE

A monsieur le directeur de la Construction moderne.

MON CHER MONSIEUR PLANAT,

Je n'ai pas l'intention de discuter à fond, au sujet des bâtiments de l'État avec M. C... et je resterai dans la réserve tant que je ne me trouverai qu'en face de la troisième lettre de l'alphabet.

Toutefois permettez-moi de dire quelques mots à propos de la réponse faite à ma première lettre que vous avez bien voulu insérer, et cela sans sortir comme précédemment du domaine des faits.

Tout d'abord il importe de dissiper une équivoque. Que veut dire M.C... en déclarant que l'Etat ne peut assurer l'accès de certains services d'architecture aux élèves de l'école des Beaux-Arts ?

Pour entrer aux édifices diocésains, il faut subir les épreuves d'un concours qu'a voulu l'Etat puisque c'est lui qui l'a institué.

Pour entrer aux monuments historiques, il faut être agréé par une commission que l'Etat a nommée ; ce n'est donc pas sans l'Etat qu'on pénètre dans ce service.

Enfin, pour prendre part aux travaux de l'instruction publique, il faut être désigné par le Ministre, c'est-à-dire par le représentant de l'Etat.

De qui s'agit-il donc lorsqu'on parle de l'Etat ? Et n'est-il pas évident qu'on confond ici plus ou moins habilement l'Etat avec l'Académie des Beaux-Arts dont on voudrait voir l'influence, déjà inexplicable à l'École, s'étendre à tous les services d'architecture ? Pour qui connaît les choses, cette confusion seule peut expliquer la singulière argumentation de M.C...

J'en arrive maintenant au classement des monuments historiques au sujet duquel « Un quidam » se livre, avec un membre de la commission, à un petit dialogue assez amusant mais qui prouve qu'aucun d'eux ne connaît la question.

Depuis longtemps tous les palais nationaux tout comme la porte Saint-Denis, ainsi que les monuments de la place Stanislas à Nancy et bien d'autres, sont classés. Il est vrai que leur entretien dépend encore des bâtiments civils, mais cette situation qui n'est pas logique ne peut être améliorée qu'en soumettant ces édifices classés au même régime que les autres ; c'est ce qu'on fera sans doute un jour, si on prend la peine d'étudier sérieusement la question.

Je vous prie de vouloir bien publier encore dans votre intéressant journal, cette lettre que je n'ai écrite que dans le but de rectifier de nouvelles erreurs, et croyez à mes sentiments distingués.

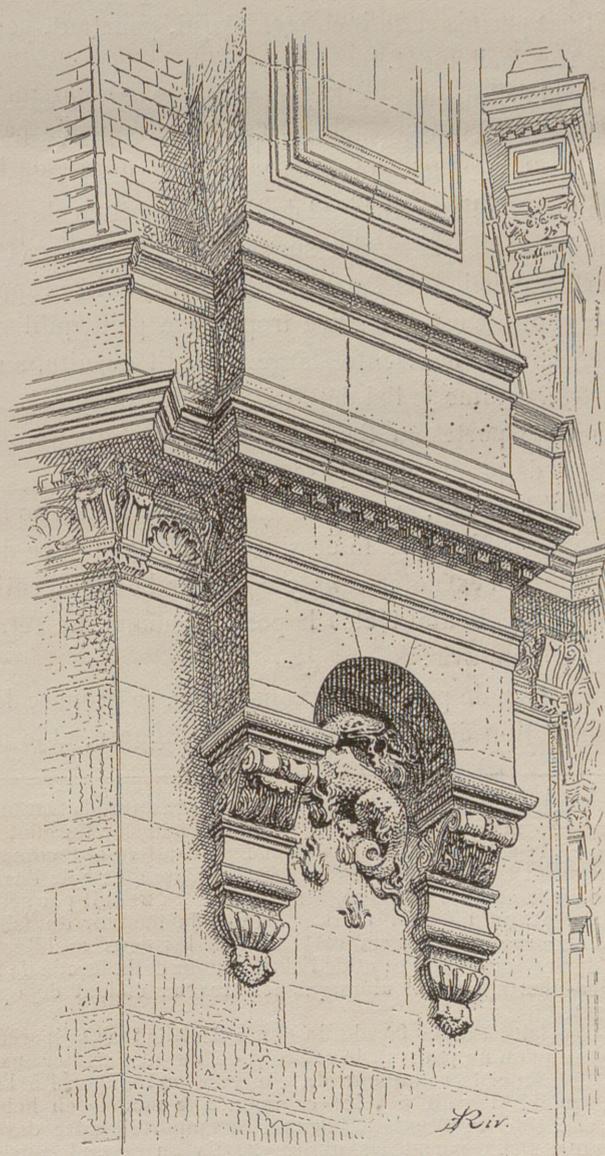
A. DE BAUDOT.

HOTEL PRIVÉ

BOULEVARD MALESHERBES, A PARIS

PLANCHES 31 ET 32 (Voyez p. 208).

En un mot, les petites pièces sont, ici, *entresolées*. Et en un cas semblable, presque toutes ces pièces accessoires dont la surface n'atteint que le quart, le cinquième ou le dixième de celle des pièces de réception — depuis les cabinets de bains ou de toilette, jusqu'aux water-closets — ces pièces seraient comme des *puits* si on leur conservait la hauteur des grandes, c'est-à-dire 4^m50 ou 5 mètres : l'*entresollement* de ces réduits double la surface disponible pour chaque service ; et un petit escalier, mettant en communication directe deux pièces superposées, en fait ainsi un petit *établissement* indépendant des autres. La femme de chambre, par exemple, aura sa propre chambre, son logement, au-dessus de la lingerie ou de la garde-robe — cabinet des armoires — toujours prête, ainsi, à répondre au premier appel, toujours « sous la main » de la maîtresse ; il en serait de même pour le valet de chambre. Au-dessus de l'office pourra être une « resserre » pour le maître-d'hôtel. La garde-robe pourra avoir deux étages ; et le tout sans sortir de la hauteur des grands appartements, si celle-ci



Souche de cheminée d'angle.

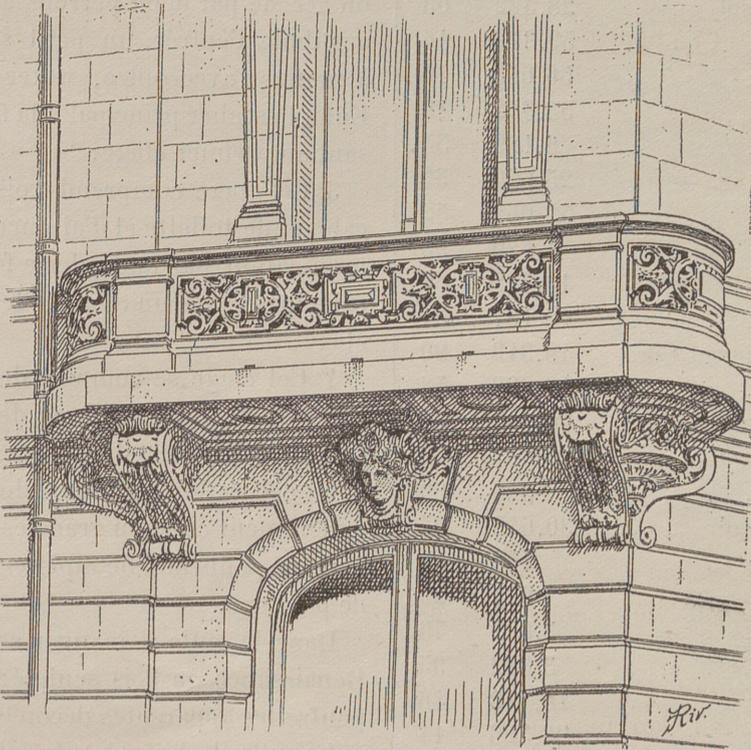
peut, au minimum fournir au-dessus d'une pièce de 2^m20 de hauteur, un entresol de 2^m10.

Ce moyen de groupement des services par entresollement des grandes hauteurs d'étages, ce procédé rationnel et économique nous est, d'ailleurs, venu par héritage du XVIII^e siècle. A cette époque, en effet, se développait, en France, l'entente parfaite de l'emploi des surfaces et des capacités d'un bâtiment pour le plus grand agrément et l'utilité, la dignité et le confortable des habitants. Ces traditions, dont les exemples sont encore retrouvables dans les anciens hôtels du vieux et « noble faubourg », sont remises en honneur par ceux des architectes modernes

vraiment préoccupés de répondre aux légitimes exigences de leurs clients, ces héritiers naturels d'un goût tout aristocratique pour le parfait bien-être.

Tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'hôtel en question, l'architecte a mis à profit l'occasion, si enviée par un grand nombre de ses confrères, de créer un petit palais parisien, décoré de motifs inspirés des châteaux et hôtels de la première Renaissance (François I^{er}).

Si les lucarnes (pl. 31 et 32), si les souches de cheminée (pl. 31 et croquis) lui ont fourni le moyen d'une silhouette mouvementée; si les balcons en pierre ont donné de l'opu-



Balcon d'angle.

lence aux grandes fenêtres des appartements de réception, les meneaux horizontaux, traverses d'impostes des fenêtres lui ont facilité la division verticale des baies éclairant les petites pièces et leurs entresols.

Est-il besoin de dire que Blois, Azay-le-Rideau et d'autres merveilles des bords de la Loire nous paraissent les sources auxquelles M. Cochet a puisé d'heureuses inspirations pour le décor fort réussi de l'hôtel de R^{***}.

Notre confrère s'occupe d'ailleurs d'une façon toute particulière de la partie décorative des constructions qu'il élève. Les intérieurs comme les extérieurs, reçoivent tous ses soins.

Les plafonds, les panneaux, sont étudiés spécialement pour lui, et non laissés à la fantaisie du mouleur ou du pâtissier. Nous donnerons prochainement une planche de dessins pour plafonds, composés par M. Cochet.

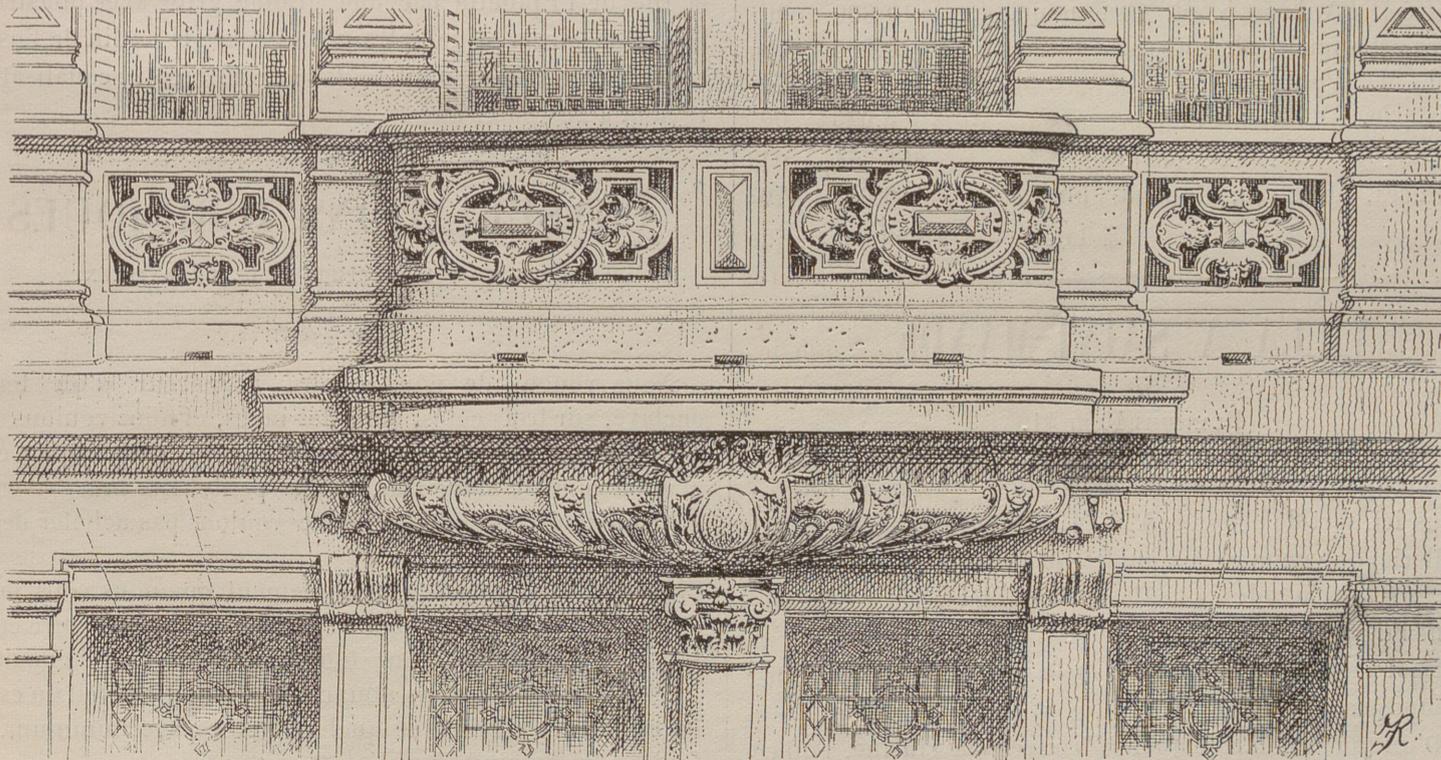
E. RIVOALEN.

VILLA A FONTENAY-AUX-ROSES

PLANCHES 33 A 39. (Voy. page 220.)

Voici pour finir les chiffres des mémoires réglés :

Mçonnerie, M. Boncorps, fils.	216,593 fr. 41
Charpente, M. Bretagne.	28,779 80



Balcon du premier étage.

Plomberie de couverture, M. Basset.	28,522	03
Serrurerie, M. Sevin.	59,342	16
Menuiserie, M. Poisier.	56,685	10
Fumisterie, M. Agostinetti.	33,982	10
Pavage, graniti, M. Delamarche.	6,189	55
Couverture, M. Ringuenoire.	25,690	59
Peinture et vitrerie, M. Bordeau.	52,062	52
Treillages, M. Philippe.	1,529	93
Gaz, MM. Chabré et Jean.	13,748	80
Sonnettes électriques, M. Boivin.	18,187	51
Plomberie d'art, MM. Gaget, Gauthier et Cie.	46,349	90
Grille d'entrée, M. Bergeotte.	13,292	58
Balcons, rampes, grilles, M. Husson.	16,163	32
Rampes intérieures, M. Bernard.	28,739	49
Tôle repoussée, M. Masson.	380	00
Menuiserie, salle à manger, M. Pagé.	30,646	97
Mains courantes, M. Perinet.	451	55
Carrelages, M. Grenier.	267	25
Céramique, M. Boch.	3,072	75
Mosaïques, M. Facchina.	3,312	95
Stucs, M. Carré.	16,418	46
Marbrerie, M. Séguin et Cie.	93,526	14
Ciments, M. Philibert.	265	89
Galvanoplastie, M. Christoffe.	27,695	35
Cuivres émaillés, M. Morgand.	2,000	00
Cuivres divers, M. Levraud.	1,050	04
Etains, M. P. Ouvrier.	976	00
Sculpture et statuaire, MM. Perrey, père et fils.	35,233	00
Décoration, M. Salard.	22,311	26
Carton pierre, MM. Hubert, Hamel.	21,092	16
Vitraux, M. Oudinot.	12,010	00
Peinture d'histoire, M. Levy.	6,000	00
Glaces gravées, MM. Casset, Delas.	696	96
Vitres, dalles, M. Laquintinie.	486	00
Miroiterie gravée, M. Jeramec.	375	22
Bronzes pour cheminées, M. Morisot.	6,739	10
Candélabres et lustres, M. Gagneau.	4,695	50
Tapisseries d'Aubusson, M. Braquenié.	10,900	00
Meubles artistiques, M. Lièvre.	8,000	00
Billard, M. Poulain.	1,600	00
Ebénisterie, M. Gazon.	5,645	00
Ensemble.	961,774	04
Honoraires, M. L. C. Boileau, fils.	48,088	70
Total.	4,009,861 fr.	74

VILLA A SAINT-MANDÉ

PLANCHES 40 ET 41.

L'habitation particulière formant hôtel, que nous reproduisons ici, sert de demeure à M. M... propriétaire de l'usine (distillerie) que nous avons publiée dans la *Construction moderne*. (V. les n^{os} des 12, 19 et 23 juillet 1890.) Elle est, comme l'usine, l'œuvre de M. Soty.

Cet hôtel situé au milieu d'un vaste jardin contigu à l'usine, se compose :

1° D'un sous-sol dans lequel se trouvent la cuisine, l'office renfermant le monte-plats, le calorifère, bûchers et caves ;

2° D'un rez-de-chaussée élevé de dix marches, dans lequel

on accède par deux perrons en pierre, comprenant un grand vestibule d'entrée, un petit salon, un grand salon, une salle à manger avec office, water-closet et une salle de billard. Enfin l'escalier principal à la française, tout en noyer, conduisant au premier étage ;

3° Cet étage comprend trois chambres à coucher, lingerie, cabinet de toilette et d'aisances, et une salle de bain en communication par une galerie formant loggia avec la chambre principale, plus un escalier de service conduisant au deuxième étage ;

4° Cet étage se compose de deux chambres à coucher avec toilette, quatre chambres de domestiques, lingerie, garde-robes et réservoirs des eaux. Au-dessus un vaste grenier.

La décoration intérieure de l'hôtel est très soignée et particulièrement celle du grand escalier dont les murs sont recouverts de panneaux de tapisserie et le plafond à caissons décoré de peinture.

Dans la salle à manger se trouve une grande cheminée Renaissance en bois sculpté ; le plafond de cette pièce est à poutrelles apparentes décorées de peintures.

La salle de billard est également ornée d'une grande cheminée en bois style Louis XIII, le plafond est à compartiments ornés de peinture. Sonnerie électrique dans toutes les pièces, eau et gaz.

L'architecture extérieure est du style Louis XIII, briques apparentes et pierre, le tout d'un aspect charmant ; au-devant, sur les deux faces, se trouvent les perrons avec marches, bahuts et balustres en pierre de Comblanchien. Une marquise très élégante protège l'entrée principale. Un comble très élevé couronne la partie formant pavillon.

Tout cet hôtel est construit en pierre, meulière et briques ; les planchers en fer, les combles couverts en ardoises et en zinc.

La surface construite est de 206^m20 ; le jardin est fermé sur la rue de l'Épinette par une grande grille avec pilastres et bahut en pierre. Une autre grille sépare le jardin de l'usine.

Cet hôtel comprenant toutes les clôtures et canalisations revient à 205.000 francs.

CONSULTATIONS JURIDIQUES

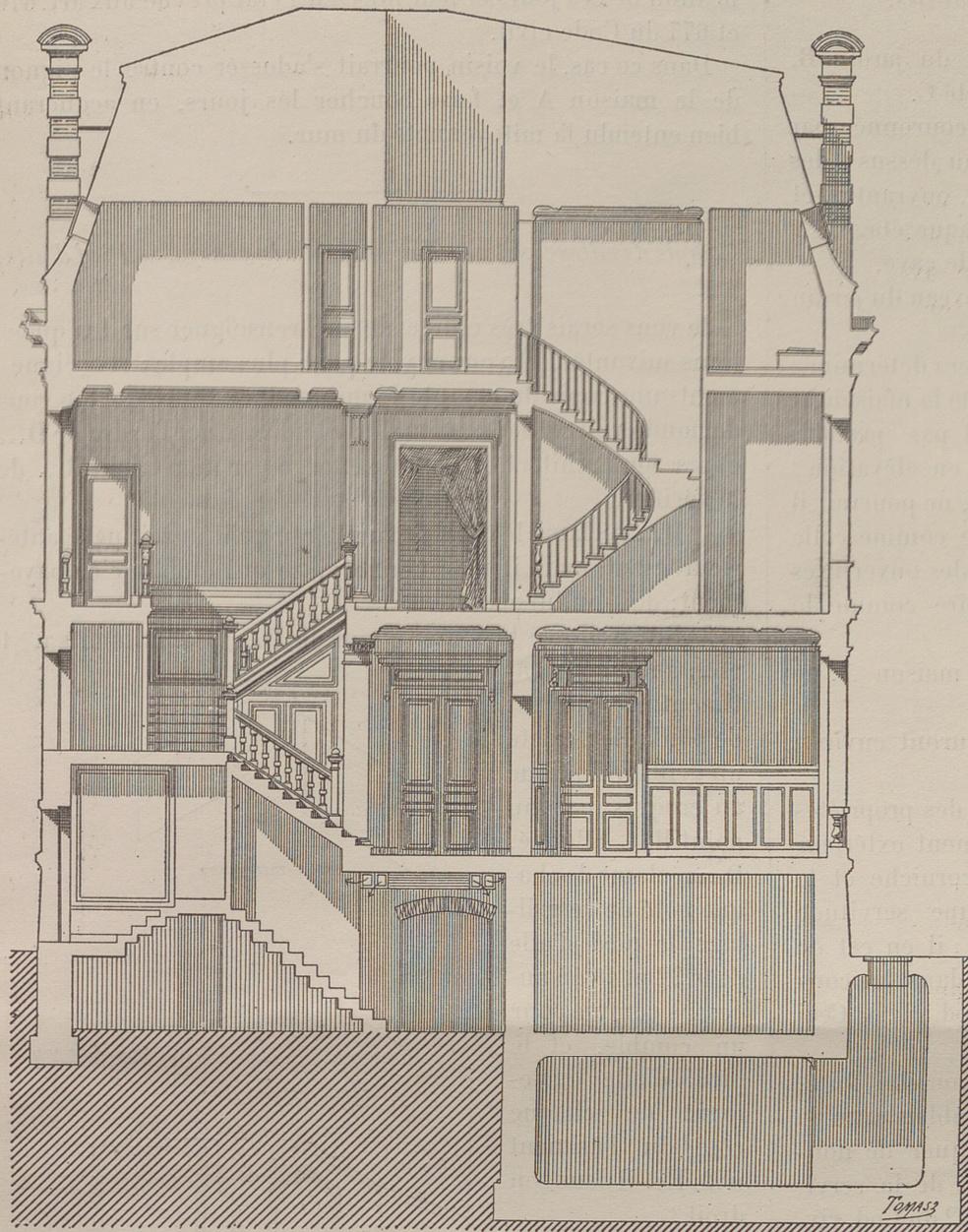
LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE DU BATIMENT

Contiguïté

Nous venons de nous rendre acquéreur d'un terrain enclavé, sur trois côtés, dans des murs, et nous voulons faire à l'intérieur une construction en mettant des briques entre chaque pilastre supportant la charpente. Les murs riverains sont en mauvais état et nous ne voulons pas acheter de mitoyenneté.

Dans ce cas voici le renseignement que nous vous prions de vouloir bien nous donner. Pouvons-nous construire contre les murs riverains, sans toutefois faire arrachements ni liaisons, ou bien devons-nous construire en laissant un espace entre les deux murs et quel est cet espace minimum, s'il faut en laisser un ?

Réponse. — Tout propriétaire peut faire chez lui ce que le voisin a établi dans sa propriété. Les droits des deux rive-



Coupe de la villa à Saint-Mandé. — Echelle de 0^m0075 par mètre.

rains sont les mêmes. Nos correspondants peuvent donc établir leur mur dans les conditions qu'ils nous indiquent, aux limites extrêmes de leur propriété, c'est-à-dire en juxtaposition des murs des voisins; mais de telle sorte que les murs des voisins ne leur servent en aucune manière.

L'article 661 du Code civil relatif à l'acquisition de la mitoyenneté du mur immédiatement contigu, donne faculté et n'impose pas obligation.

Mitoyenneté. — Contiguïté. — Exhaussement. — Cheminées.

1^{re} question. — En encastrant dans un mur mitoyen les marches d'un escalier en bois, cela augmente la résonance et cause un bruit des plus désagréables dans la pièce contiguë de la maison voisine; ne puis-je pas l'empêcher, en vertu des articles 662 et 657 du Code civil, ce dernier spécifiant les objets qui peuvent être encastrés dans un mur mitoyen? Je dois dire qu'à H..., le plus généralement, on le tolère.

2^e question. — Le règlement de la ville de H... oblige, si on construit une maison plus élevée, d'exhausser le tuyau de cheminée adossé à un mur mitoyen de la maison la plus basse. Qui doit supporter ces frais de surélévation? le pro-

priétaire de la maison basse anciennement construite, ou celui de la maison haute récemment édiflée?

3^e question. — Peut-on compter la prise de possession d'un mur mitoyen par des échafaudages, lesquels ont été scellés en plâtre et où il a été fait des empochements pour faciliter la construction d'un bâtiment?

Réponse. — 1^{re} question. — Les scelllements des marches d'un escalier dans un mur mitoyen ne constituent pas un travail qui puisse être prohibé. Le mur mitoyen est une propriété commune et indivise qui peut être utilisée par chacun des voisins, pourvu que l'utilité qu'en tire l'un des voisins ne préjudicie pas aux droits de l'autre. Or le scellement des marches, nous le répétons, ne constitue pas un ouvrage pouvant être prohibé.

2^e question. — De jurisprudence constante, la faculté d'exhausser le mur mitoyen n'entraîne d'autre obligation pour celui qui fait l'exhaussement que de le construire en entier à ses frais, de faire l'entretien au-dessus de la hauteur commune et de payer en outre l'indemnité de la charge. En dehors de ces obligations inscrites dans l'article 658 du Code civil, celui qui fait l'exhaussement ne doit rien au voisin; de sorte que si l'exhaussement des tuyaux de fumée est nécessaire ou s'il est prescrit par un règlement local, l'exhaussement des cheminées doit être payé par celui à qui appartiennent les cheminées, et le propriétaire doit en outre payer la mitoyenneté du mur au droit des cheminées adossées, plus un pied d'aile de chaque côté.

3^e question. — Évidemment on eût dû demander l'autorisation au voisin pour le scellement des échafaudages, mais il n'y a pas là prise de possession du mur, à proprement parler, et une action en paiement de la mitoyenneté ne saurait être accueillie dans ces circonstances.

Responsabilité. — Matériaux fournis par le propriétaire.

Un constructeur est-il responsable du réemploi de vieux matériaux dans une construction? Une poutre employée dans ces conditions venant à se rompre, le constructeur est-il responsable?

Dans ces deux cas, le propriétaire n'a rien exigé de son entrepreneur, le laissant libre d'employer ou de ne pas employer les vieux bois.

Réponse. — Le constructeur est responsable des matériaux mis en œuvre, qu'ils soient fournis par lui ou par le propriétaire. Si les matériaux fournis ne sont pas de qualité ou de force suffisantes, il doit se refuser à les employer; le propriétaire, mineur en matière de construction, ne saurait être responsable de ce chef, dans la méconnaissance où il se trouve de la valeur des matériaux dont il demande l'emploi.

Contiguïté. — Servitude. — Jours. — Saillies.

Mon client est possesseur de la maison A et du jardin B, qui ont été détachés d'une plus grande propriété C.

La façade postérieure de la maison A est couronnée par une corniche, avec une gouttière en zinc au-dessus; des petites croisées de 0,30 × 0,50 hauteur de jour, ouvrantes, et dont l'appui est à 1,30 au-dessus du sol de chaque étage, s'y trouvent également ainsi que deux soupiraux de cave.

La même façade a un empiétement sous le niveau du jardin de 0,20 environ.

Le testament dit que la limite du jardin B sera déterminée par une ligne droite qui suivra la façade nord de la maison A.

1° Pour déterminer cette ligne ne faut-il pas prendre comme alignement le nu du mur extérieur et en élévation?

2° Si mon client voulait surélever sa maison, ne pourrait-il pas la couronner par une corniche à gouttière comme celle qui existe actuellement, et en outre pratiquer des ouvertures D (souffrances) suivant ses besoins, c'est-à-dire comme le pointillé?

3° Si le voisin C... voulait bâtir derrière la maison A, ne doit-il pas observer une distance?

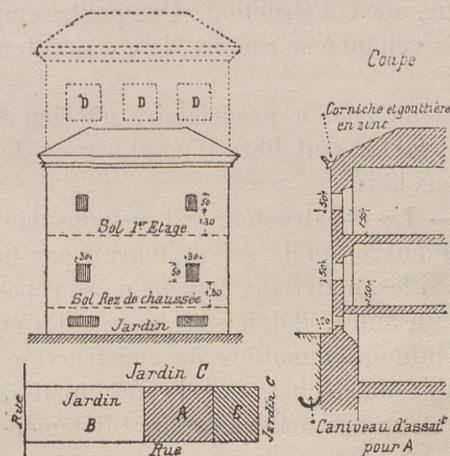
NOTA. — Les jours de souffrance projetés auront environ 1,00 de largeur.

Réponse. — 1^{re} question. — La délimitation des propriétés doit se faire par une ligne passant par le parement extérieur du mur de fondation de la maison A; la corniche et la gouttière doivent être considérées comme une servitude résultant de la destination du père de famille; il en est de même des jours de souffrance, qui ne sont pas dans les conditions prévues par la loi (art. 676 et 677 du Cod. civ.). Ceci dit sous réserve des stipulations des titres.

2^e question. — Si une surélévation de la maison était faite, la corniche et la gouttière pourraient être rétablies avec la saillie qu'elles ont actuellement; quant à pratiquer de nouvelles ouvertures, ce serait là une aggravation de la servitude de vue absolument interdite par l'article 702 du Cod. civ.

3^e question. — Les jours dont profite la maison A étant considérés comme servitude, sous les réserves faites précédemment, si le voisin voulait construire, il y aurait obligation pour lui d'éloigner ses constructions de dix-neuf décimètres du parement extérieur de la maison A, conformément à l'article 678 du Code civil, lequel prescrit cette distance pour l'ouverture des vues droites.

Si les jours pratiqués sur le voisin étaient contestés comme servitude et si la destination du père de famille ne pouvait être établie, le voisin pourrait demander la modi-



fication de ces jours et leur mise en l'état prévue aux art. 676 et 677 du Code civil.

Dans ce cas, le voisin pourrait s'adosser contre le pignon de la maison A et faire boucher les jours, en acquérant bien entendu la mitoyenneté du mur.

Compte de mitoyenneté. — Indemnité de la charge. — Pied d'aile.

Je vous serais très obligé de me renseigner sur les questions suivantes, et vous envoie pour plus amples renseignements une copie du compte de mitoyenneté sur lequel je vous demande votre avis; ce compte a été dressé sur l'ordre de D... et par son architecte, et je suis chargé par mon client R... de le vérifier.

1° D... réclame le droit de surcharge qu'il aurait payé antérieurement, mais il n'a aucune pièce qui établisse ce paiement; doit-on lui accorder?

2° R... a adossé le long du mur de D... les bâtiments n^{os} 1 et 2; autour du bâtiment n^o 1 servant de poulailler, existe un grillage indiqué au croquis par un pointillé allongé. D... réclame de chaque côté de ce grillage le pied d'aile de 0^m32 et 0^m16 au-dessus comme pour un comble, et le pied d'aile également de chaque côté du bâtiment n^o 2. Est-il dans son droit?

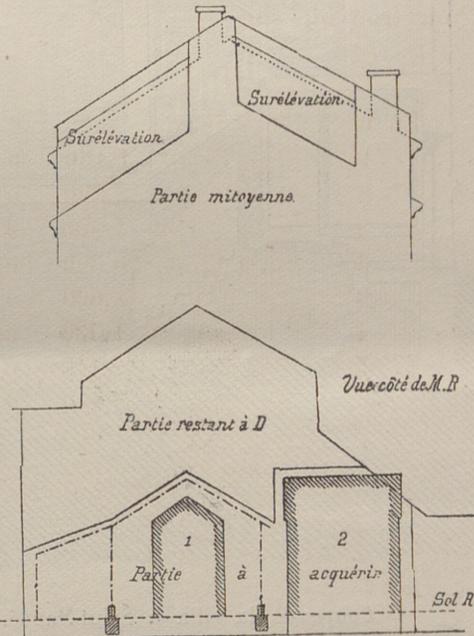
3° L'architecte de D... réclame à R... 30 fr. pour honoraires de ce compte; doit-on lui payer? Je vous ferai remarquer que pour cette dernière question le juge de paix de P... est pour la négative, il prétend que qui commande paye; ce cas s'est présenté pour moi il y a huit jours, je présentais le compte de mitoyenneté fait par moi à la requête de mon client vendeur, en réclamant mes honoraires à l'acquéreur, et le juge de paix n'a pas admis notre demande.

La Société centrale est d'un avis contraire.

Réponse. — 1° La restitution de l'indemnité de la charge n'a lieu que lorsque le propriétaire qui l'a payée peut en justifier.

2° Le pied d'aile n'est aucunement dû; le propriétaire qui adosse des constructions contre un mur séparatif ne doit payer que suivant ses héberges, c'est-à-dire dans les parties où il se sert du mur; il n'y a que dans le cas d'adossément de cheminées que le pied d'aile inscrit dans la Coutume de Paris est dû sur chacun des côtés du corps de cheminée.

3° Les honoraires du compte sont dus par celui qui acquiert; l'avis de la Société centrale des architectes est absolument légal; il suffit de lire l'article 1593 du Code civil pour s'en convaincre. Cet article dit en effet: que les frais d'actes et autres accessoires à la vente sont à la charge de l'acheteur.



Or l'acquisition de la mitoyenneté est une vente immobilière. La jurisprudence est absolument d'accord sur ce point.

Le secrétaire du Comité de jurisprudence,
Henri RAVON, architecte.

CONSULTATIONS TECHNIQUES

FERMES D'ARÊTIERS EN FER

(Voy. page 224.)

Deuxième cas. — Traçons maintenant l'axe de la demi-ferme complète, comprenant la console, et formant un tout continu de A B jusqu'à F. Traçons de nouveau l'épure (fig. 8, 9) dans ces conditions nouvelles, après avoir figuré en place les diverses charges. Opérant comme d'habitude, et supposant que la console est bien encastree suivant AB, on trouve que la véritable poussée est $Q' = 5,770^k$. Nous n'insistons pas sur le détail des opérations qui est identique au procédé indiqué dans l'ouvrage cité. Le trait plein donne le polygone définitif des moments.

Nous trouvons ainsi :

	μ	$\frac{I}{n}$	R
En 0	$5,770 \times 0.11 = 635$	0.00065	4 ^k 0
1	1,150	0.00023	5 ^k 0
2	2,890	0.00016	18 ^k 0
3	4,900	0.00016	30 ^k 6
3'	6,500	0.00036	18 ^k 0
3"	2,600	0.00090	2 ^k 9
4	1,730	0.00036	4 ^k 8
5	115	0.00026	0 ^k 4
6	3,170	0.00090	3 ^k 5

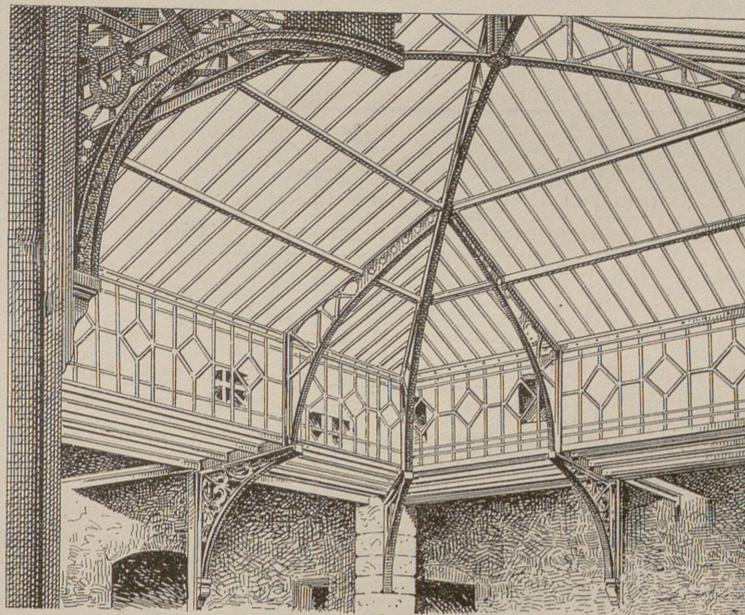
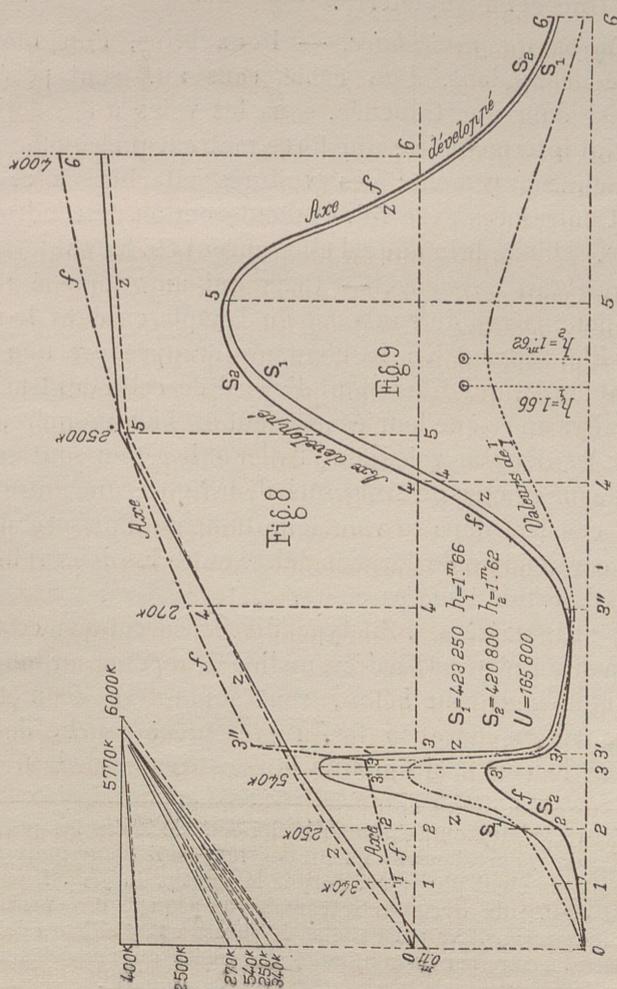


Fig. 10.

Il y faut ajouter le travail longitudinal; or la compression varie de $6,500^k$ à $7,200^k$ dans la partie basse, de 0 à $3'$; et de $6,500^k$ à $5,770^k$ de $3'$ en $6'$; soit un travail de 1^k4 à 1^k2 , et de 2^k5 à 2^k8 . A cause du défaut de symétrie dans la section de la console, les valeurs de $\frac{I}{n}$ ci-dessus y sont calculées en se

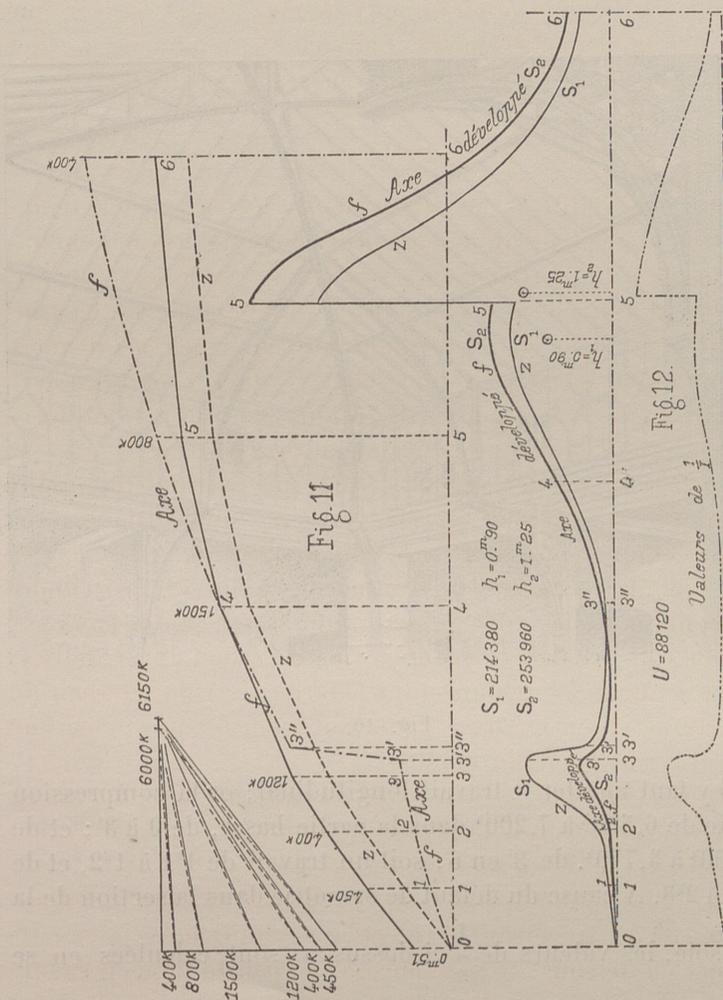
rapportant à la partie inférieure de la console, vers l'intrados, où le travail de flexion est beaucoup plus grand qu'à la partie supérieure de la même section. Or l'intrados travaille par tension: le travail de compression longitudinale vient en déduction de R dû à la flexion, au lieu de s'y ajouter comme dans les autres parties de la ferme.

Le travail atteint donc 28^k à 29^k sur la console, au voisinage de la jonction C; il ne dépasse pas 6^k à 7^k pour la ferme proprement dite de C à F. Sans doute la jonction C est renforcée d'une tôle pleine, ce qui augmente un peu sa résistance et réduit en proportion le taux de 28^k ou 29^k . Nous n'avons pas besoin de dire qu'il n'en reste pas moins exagéré et dangereux.

Troisième cas. — Devant cette insuffisance de la ferme totale, au cas où il faudrait la considérer comme formant un tout continu de AB à F, on est conduit forcément à examiner une nouvelle hypothèse: deux portions de fermes, placées normalement au mur, viennent s'assembler sur l'arêtier (fig. 10). On peut admettre qu'elles travaillent solidairement avec lui, et que cet arêtier forme ainsi une sorte de trépied, à trois branches rayonnant à partir du point de jonction E jusqu'aux points d'insertion AB des trois consoles.

Ces petites fermes ont des dimensions un peu moindres que celles de l'arêtier, mais, par compensation, une moindre portée. Pour tenir compte approximativement de la solidarité des trois pièces, nous considérons toute la partie inférieure de la grande ferme, tout le long de ABCDE, comme ayant maintenant sa section triplée; la portion supérieure EF conserve la section simple.

Sur ces données nouvelles, nous traçons l'épure (fig. 11, 12); ce qui conduit aux résultats suivants, basés sur une poussée définitive de $6,150^k$:



	μ	$\frac{I}{n}$	R
En 0	3,140	0.00195	1 ^k 6
1	5,230	0.00069	7 ^k 5
2	7,380	0.00048	15 ^k 2
3	8,920	0.00048	18 ^k 6
3'	9,230	0.00108	8 ^k 5
3''	500	0.00270	0 ^k 2
4	0	0.00108	0
5	2,150	0.00078	2 ^k 7
		0.00026	8 ^k 3
6	6,150	0.00090	6 ^k 8

D'un autre côté, le travail de compression n'excède pas 1^k4 dans la partie basse; sur la ferme, il va de 2^k8 à 3^k6. Au total, le travail atteint 17^k au point critique de la console, et 10^k à 11^k sur la ferme proprement dite. Quelque renforcement que l'on ait apporté aux points faibles de la construction, nous estimons ces chiffres beaucoup trop élevés encore, même lorsqu'on tient compte, comme on vient de voir, du soutien que les petites fermes peuvent apporter au grand arêtier.

Ceci fait voir qu'il n'est pas toujours suffisamment prudent de n'examiner qu'une hypothèse approximative, propre à simplifier artificiellement les calculs, lorsqu'on est en présence de fermes légères et élastiques, ainsi que nous le remarquons au début; à moins que l'on ne prenne des dispositions spéciales pour assurer la réalité de ces hypothèses. C'est, par exemple, ce que l'on avait eu soin de faire pour les fermes de 55^m et de 115^m, à la dernière exposition, au moyen de tourillons placés aux bases et au sommet.

Dans le cas présent, il n'est certes pas impossible que l'hypothèse (fig. 6, 7) de la ferme indépendante de ses consoles, se réalise; et la ferme peut alors se comporter assez conve-

nablement. Mais si des dispositions spéciales, pour laisser à l'articulation C une certaine latitude d'oscillation, n'ont pas été prises (et tel est le cas), il n'est pas impossible non plus que les autres hypothèses viennent à se réaliser un jour ou l'autre. Nous craindrions alors que la légèreté n'eût été exagérée plus que ne permettait la prudence.

P. PLANAT.

LE FUNICULAIRE DE BELLEVILLE

Le jour où paraîtront ces lignes, le funiculaire dit « de Belleville » sera peut-être en pleine exploitation (1); et, quoique la construction de ce nouveau mode de tramway ressortisse presque tout entière du domaine de l'ingénieur, quelques lecteurs ne seront peut-être pas fâchés, après l'avoir vu fonctionner, de connaître, sinon les détails (ils sont, pour la plupart, trop techniques pour nous y aventurer), du moins le principe de ce mode de locomotion et l'ensemble des dispositions adoptées.

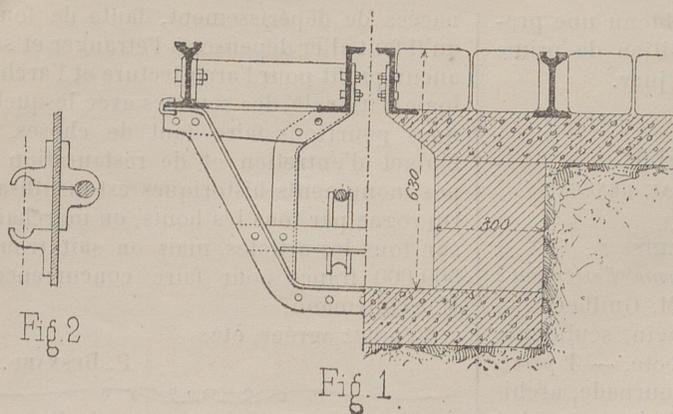
Il s'agissait de relier les hauteurs de Belleville avec le centre de Paris, par une voie qui suivant, en quelque sorte, la ligne de plus grande pente de la colline occupée par ce quartier populaire, le mit en rapport avec la place de la République, par le tracé le plus court possible. On a voulu, en un mot, aborder de front la colline en question, au lieu de la traverser obliquement, comme le font les omnibus. Les omnibus ou les tramways ordinaires ne pouvaient franchir une pente aussi considérable; il fallait donc avoir recours à un autre système de locomotion. De là l'idée du funiculaire, qui, d'ailleurs, est loin d'être neuve, puisqu'elle a été réalisée, depuis un certain nombre d'années déjà, aux États-Unis et en Angleterre.

Principe du funiculaire. — Deux brins, l'un montant, l'autre descendant, d'un câble sans fin, sont posés sur poulies, dans une tranchée, sous les voies à desservir. En un point intermédiaire, une force motrice quelconque met le câble en mouvement; des voitures attachées à ce câble seront entraînées avec lui, et monteront ou descendront sur la voie, selon le brin auquel elles auront été fixées.

Description sommaire. — Ceux qui auront passé récemment dans la rue du Faubourg du Temple ou dans la rue de Belleville, auront vu la chaussée occupée par une triple ligne de rails, qui diffère tout d'abord de celle des tramways ordinaires en ce que leur écartement est bien moindre, et en ce que les doubles voies pour l'aller et le retour sont supprimées, sauf en cinq ou six points de la ligne; une autre différence consiste dans le vide longitudinal, d'un peu plus de deux centimètres de largeur, laissé entre les deux rails centraux, dans tout leurs parcours.

Les rails extrêmes, du type dit Broca comme ceux des anciens tramways ordinaires, au lieu de reposer sur longrines ou directement sur béton, sont supportés, de mètre en mètre, par un cadre en fer, représenté à gauche de notre croquis; le côté droit indique la construction de la tranchée

(1) Cette exploitation a été retardée au delà de toutes les prévisions, par suite du rapprochement fortuit des fers en Z (dont nous parlons plus loin) qui n'ont plus ainsi permis le passage du grip. Il paraîtrait qu'on a aussi subi quelques mécomptes au passage des courbes. Les réparations nécessitées par cet état de choses ont d'ailleurs été retardées outre mesure par la continuité des gelées qui empêchaient tous travaux de pavage ou de maçonnerie dans la tranchée.



en béton et maçonnerie où sont noyés la plupart des fers du cadre. Comme on le voit, sans que nous y insistions davantage, ce cadre est formé de cornières en fer coudées à la demande et rivées entre elles ou à des entretoises du même métal, servant à leur donner de la rigidité et à maintenir leur écartement. Les rails extrêmes sont fixés sur la partie horizontale de la cornière extérieure, au moyen de boulons et de crampons; les deux rails du centre, dont la forme est celle d'un Z, reposent côte à côte, séparés seulement par une distance de 22 millimètres (1), sur les abouts rapprochés de la cornière intérieure, et sont fixés à celle-ci d'une manière semblable. Des pièces de fer, non représentées sur le croquis, boulonnées sur deux cadres consécutifs, servent de support aux paliers des poulies à gorge, à axe horizontal, destinées à recevoir les brins du câble.

L'intervention du fer dans l'infrastructure de la voie, est justifiée par la nécessité d'avoir pour celle-ci une certaine élasticité demandée par le mode de traction lui-même, tout en conservant la rigidité utile pour résister aux voitures pesamment chargées qui peuvent la traverser.

Les axes de la gorge des poulies-supports sont placés, dans la tranchée, à 0^m12 l'un de l'autre, et, par suite, à 0^m06 de part et d'autre de l'axe du vide laissé entre les fers en Z. Les poulies de gauche servent, par exemple, au brin montant, celles de droite au brin descendant; dans les parties droites de la voie, ces brins reposent librement sur les poulies, et, si on les soulève verticalement, ils retombent d'eux-mêmes, quand on les abandonne, sur la gorge qu'ils viennent de quitter.

A. P.

(A suivre.)

LES MORTIERS HYDRAULIQUES

(Voir page 226)

Un mortier à 400 kilos de ciment gâché avec 1 mètre cube de sable (140-175) et 0 m. c. 27 d'eau, donne un mortier de consistance *ordinaire* fournissant 1 m. c. 010 en volume apparent pour un volume plein qui serait de 0,757; soit 25 %.

Ce mortier gâché *sec* à 0 m. c. 19 % donne un volume de 1.075, soit 30 %; et gâché *mou* avec 0 m. c. 35 d'eau, donne

(1) Cette distance est bien faible, si l'on songe au jeu nécessaire pour le passage de la tôle qui porte le grip, et à la raideur indispensable de celle-ci; elle a dû sans doute être commandée par la crainte de laisser s'introduire de trop gros corps étrangers dans la tranchée, et pour ne pas permettre le passage des roues des petites voitures, des vélocipèdes, etc.

1^m045, soit 27.5 %. Le mortier *mou* est donc moins poreux que le mortier gâché *sec*; mieux même, il peut arriver que par des tassements répétés, on arrive à rendre ce mortier *mou* moins poreux que celui de consistance ordinaire.

CHAPITRE IV. — PERMÉABILITÉ DES MORTIERS

La perméabilité des mortiers peut se mesurer par le temps plus ou moins long qu'une quantité d'eau déterminée mettra à traverser un mortier.

On fait usage de vases en mortier tels qu'on puisse les confectionner en mortier tassé bien uniformément, les démouler quand le mortier a fait prise, et y adapter un tube avec joint étanche sans produire de rupture, ce tube servant lorsqu'il s'agit de faire agir de l'eau sous pression.

Ces vases sont des cylindres conformes à celui représenté figure 11; à l'intérieur, le vase présente une forme légèrement conique pour faciliter le démoulage.

Le moule se compose de trois parties, figure 12: un cylindre en fonte dont les moitiés sont réunies par quatre boulons; un plateau circulaire en fonte formant le fond du cylindre et muni d'un noyau conique qui a la forme du vide intérieur du vase; une vis en fer fixée dans l'intérieur du noyau permet de retirer le noyau du moule.

Le vase une fois fait, on y fixe un tube avec une douille en cuivre et un mastic à la céruse et au minium, quand on veut faire travailler l'eau sous pression.

La figure 13 montre le vase D rempli d'eau à l'air libre, cette eau en traversant le mortier s'écoule dans la cuvette placée en dessous; ce vase puise l'eau par un tube en caoutchouc dans un vase B à niveau constant (l'excès de l'eau venant de A s'écoulant en C).

Le vase E est rempli d'eau ainsi que le tube, et sur le fond de ce vase la pression est de 0.60; comme précédemment au moyen d'un siphon on peut obtenir le passage continu de l'eau.

Si on n'alimente pas d'une façon continu par siphon, on constate le temps que met l'eau à descendre d'un niveau à un autre, du niveau *a* au niveau *b* par exemple.

La perméabilité des mortiers, au début, c'est-à-dire lorsque l'on commence l'expérience, varie dans d'énormes proportions suivant les dosages de ciment et de sable.

Les mortiers de gros sable sont très perméables, tandis que ceux de mortier fin le sont très peu. Pour un même dosage

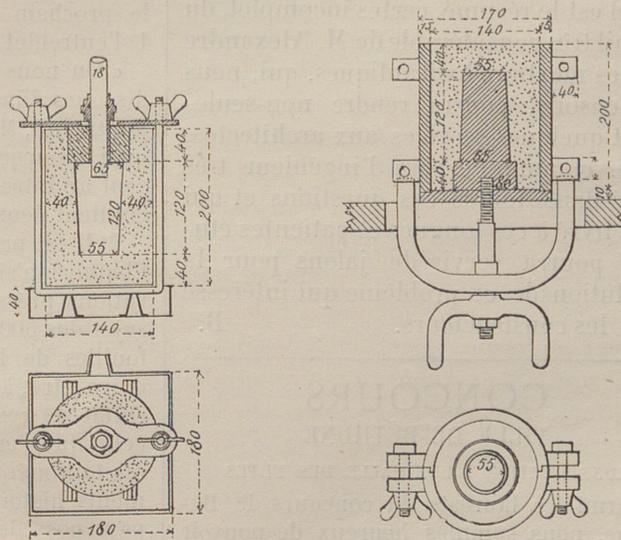


Fig. 11

Fig. 12

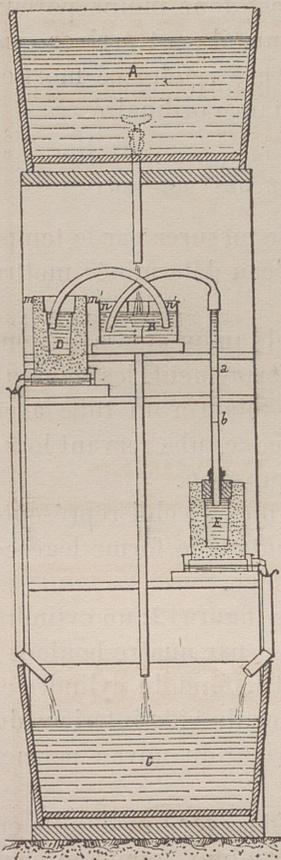


Fig. 13

en sable l'augmentation du dosage en ciment diminue la perméabilité; mais le sable a ici une telle importance qu'un mortier à 250 kil. de ciment avec mortier fin (175-280) est moins perméable qu'un mortier riche à 550 kil. avec gros sable (25-45).

Les mortiers secs sont plus perméables que les mortiers mousses et ordinaires.

Le passage continu de l'eau finit par tartrer, colmater les mortiers de sable ordinaire, c'est un fait qui a d'ailleurs été maintes fois constaté dans la pratique.

En ce qui concerne la décomposition des mortiers par la mer, les principales indications à observer sont les suivantes :

Faire varier suivant les circonstances les dosages de 600 à 300 kilogrammes, n'employant pas de dosage inférieur à 400 pour les maçonneries directement exposées à la mer.

N'employer que des sables de bonne qualité ne renfermant ni argile, ni calcaire très tendre ; rejeter les sables fins, surtout pour les maçonneries exposées aux filtrations.

Gâcher les mortiers à bonne consistance en employant un dosage d'eau plutôt excessif qu'insuffisant.

Tel est le résumé, certes incomplet, du travail très considérable de M. Alexandre sur les mortiers hydrauliques, qui, nous le pensons, pourra rendre non-seulement quelques services aux architectes, mais, comme l'espère l'ingénieur très versé dans toutes ces questions et qui s'est livré à ces longues et patientes études, pourra servir de jalons pour la résolution de ce problème qui intéresse tous les constructeurs. B.

CONCOURS

VILLE DE BÉTHUNE

CONSTRUCTION D'UNE SALLE DES FÊTES

Parmi les lauréats du concours de Béthune, nous sommes heureux de pouvoir donner les noms de MM. Delemer et Hanotin, architectes à Lille. Leur projet (n° 12)

portant la devise Spes, a obtenu une première mention avec proposition de prime ou de médaille de la part du jury.

VILLE DE FOGÈRE

ÉRECTION D'UNE STATUE AU GÉNÉRAL LARIBOISIÈRE

RÉSULTATS COMPLETS

Projet adopté par le jury pour l'exécution : M. Récipon. — 1^{er} prix : M. Guilbert. — 2^e prix MM. Desca et P. Mangin, sculpteurs et M. P. Gélis-Didot, architecte. — 3^e prix : M. Lanson, sculpteur ; M. Tournade, architecte. — Médaille d'or : M. Boisseau, sculpteur ; M. J. Reboul, architecte. — Médaille d'argent : M. Stemer, sculpteur. — Médaille de bronze : M. Dolivet, sculpteur. — 1^{re} mention : M. Peynot, sculpteur ; M. V. Blavette, architecte. — 2^e mention : M. Bourgeois, sculpteur ; M. P. Héneux, architecte.

NÉCROLOGIE

M. Albert Lenoir, architecte du Musée de Cluny, membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'École des Beaux-Arts vient de mourir dans l'appartement qu'il occupait à l'École des Beaux-Arts.

Né à Paris le 21 octobre 1801, M. Lenoir était le fils de M. Alexandre Lenoir, qui restaura le Musée des Augustins.

M. Lenoir succéda à M. Vinet, en 1862, comme secrétaire de l'École des Beaux-Arts; en 1869, il fut élu membre de l'Institut et, en 1872, il fut promu officier de la Légion d'honneur. Il laisse un fils, M. Alfred Lenoir, statuaire distingué, auteur de la statue de Berlioz, qui est au square Vin-timille.

M. François Uchard, grand prix de Rome, architecte honoraire de la Ville de Paris, membre du Conseil d'architecture, vient de mourir dans sa quatre-vingt-deuxième année. Il était chevalier de la Légion d'honneur depuis 1861.

CORRESPONDANCE

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Seriez vous assez bon pour insérer dans le prochain numéro de la *Construction* : 1^o l'entrefilet suivant :

« On nous fait remarquer que dans son discours d'installation du conseil supérieur du travail, M. Jules Roche a oublié d'expliquer pourquoi il n'avait pas introduit un seul architecte dans ce conseil, alors qu'il contient deux ou trois ingénieurs. »

2^o Il est profondément regrettable que la Chambre n'ait pas tenu compte des observations présentées par M. Lechevallier au sujet des 500,000 francs demandés pour les fouilles de Delphes. Pour intéressant que doive être, à tous les points de vue, le résultat de ces fouilles, il ne saurait primer celui que l'on obtiendrait si pareille somme était allouée pour l'entretien de nos monuments historiques. Ce n'est pas lorsqu'un pays possède, comme le nôtre, une collection de richesses artistiques, unique au monde, et dont plusieurs pièces sont me-

nacées de dépérissement, faute de fonds, qu'il faut aller dépenser à l'étranger et sans aucun profit pour l'architecture et l'archéologie nationale, des sommes avec lesquelles nous pourrions faire tant de choses. Le budget d'entretien et de restauration de nos monuments historiques est insuffisant. On rogne par tous les bouts, on marchande sur tous les articles, mais on sait trouver 500,000 francs pour faire concurrence à M. Schliemann.

Veillez agréer, etc.

P. BESNARD.

NOUVELLES PARIS

Ecole des Beaux-Arts. — Enseignement simultané; COMPOSITION DÉCORATIVE. — Jugement du 9 février : concours ouvert aux élèves peintres, sculpteurs et architectes.

Première médaille à M. Lerolle (Adolphe) élève de M. Peigney; première seconde médaille à M. Guillaume, élève de MM. André et Laloux; deuxième seconde médaille à M. Fournier, élève de M. Moyaux; mentions à MM. Lerolle (Louis), élève de M. Peigney et Armbruster, élève de MM. André et Laloux.

Concours de 1^{re} classe. — Jugement du 5 février. UN HOTEL, 63 projets rendus : Première médaille à M. Duquesne, élève de M. Pascal; deuxièmes médailles à MM. Schoop (André et Laloux), Charlet (Guadet), Saglio (Ginain), Demogot (Pascal), Valentin (Gherhardt et Redon); 18 premières mentions à divers.

UNE SALLE DE BILLARD, 62 esquisses : point de médaille; 5 premières et 9 secondes mentions à divers.

26 février; jugement après exposition du concours Rougevin; exposition après jugement, le 27 février.

28 février; Rendus de 2^e classe : Une école nationale de musique et la Façade d'un casino sur une source d'eau minérale (concoure d'éléments analytiques).

La grève des maçons et scieurs de pierre.

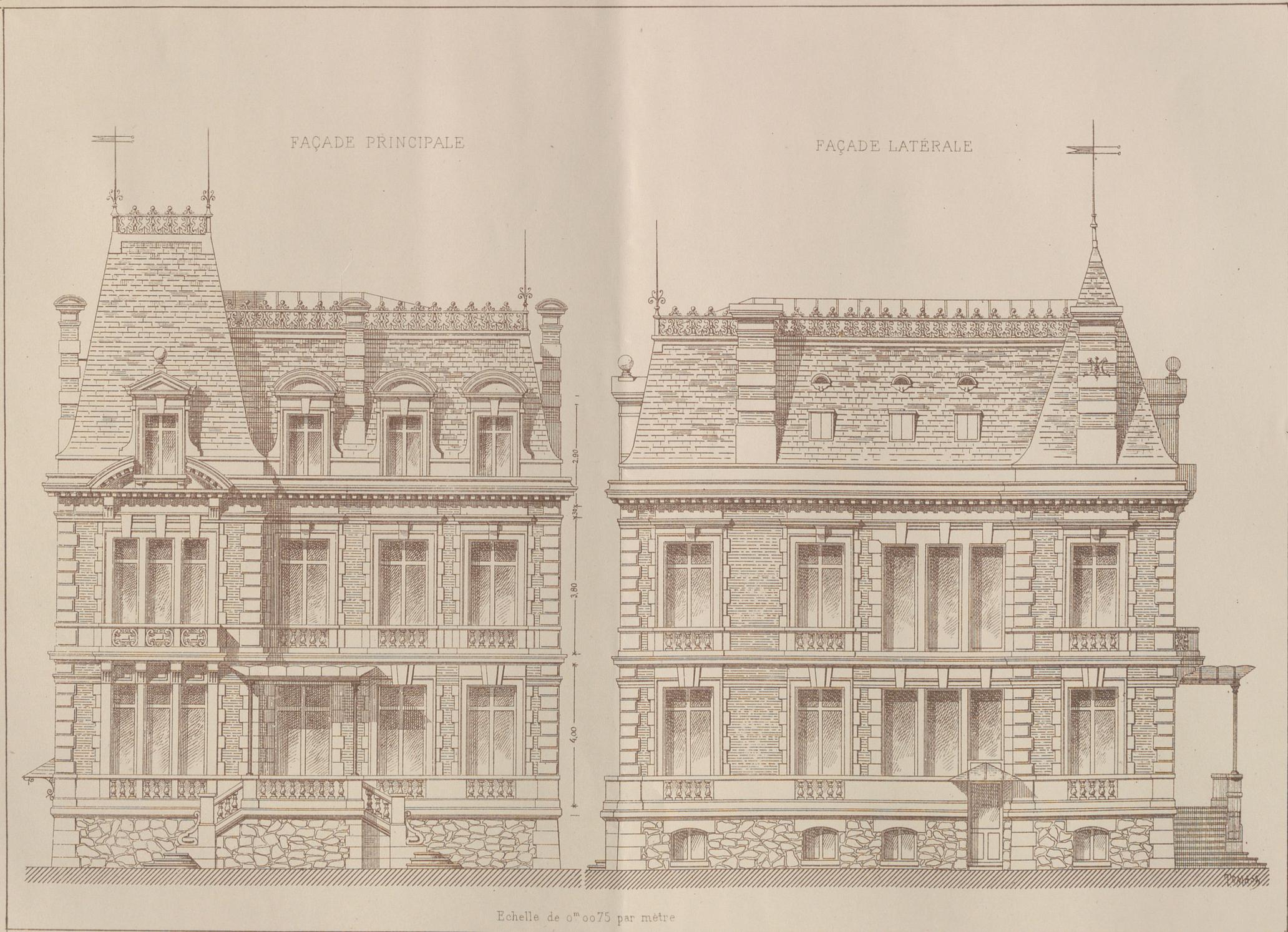
— Une réunion d'ouvriers maçons et scieurs de pierre a eu lieu cette semaine, salle L'excellent, boulevard Ménilmontant. Des plaintes s'y sont produites au sujet de la non-application par certains entrepreneurs des prix de la série de la ville dans le paiement des salaires de leurs ouvriers.

Après plusieurs discours de MM. Cau-meau, conseiller municipal, qui a promis aux ouvriers de les soutenir énergiquement au sein du conseil, Mignaton, Boutet et Triolet, la réunion a décidé de s'unir étroitement pour obtenir gain de cause, au besoin par une grève générale de tous les membres de la corporation.

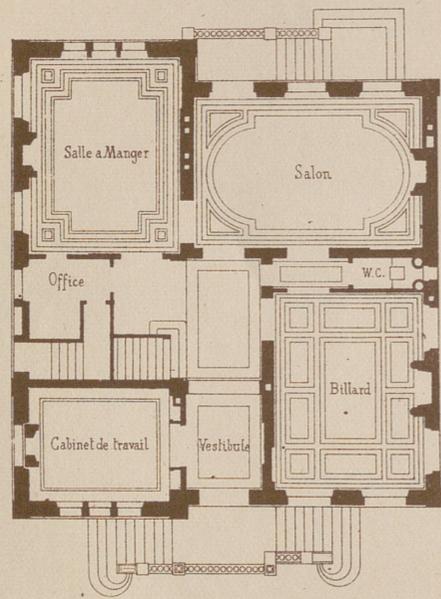
Académie des Beaux-Arts. — On a agité la question de la restauration possible de l'église de Saint-Jouin de Marnes (Vienne), un beau monument des XI^e et XII^e siècles, dont la façade présente quelques belles sculptures, ainsi que celle de l'église romane de Soulaç (Gironde), qui menace de disparaître dans les dunes.

Le Gérant : P. PLANAT.

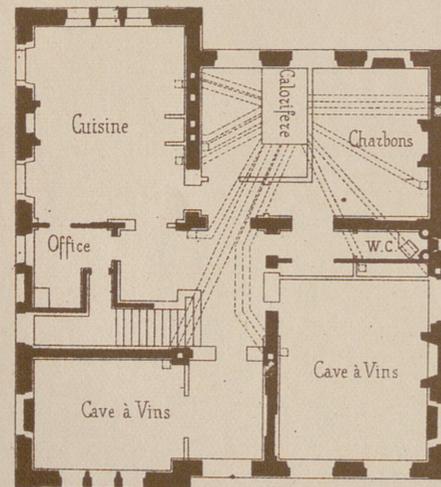
PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ 17, RUE CASSETTE



HÔTEL PRIVÉ A S^TMANDÉ (Seine) - ARCH. M. SOTY.



REZ-DE-CHAUSSEE



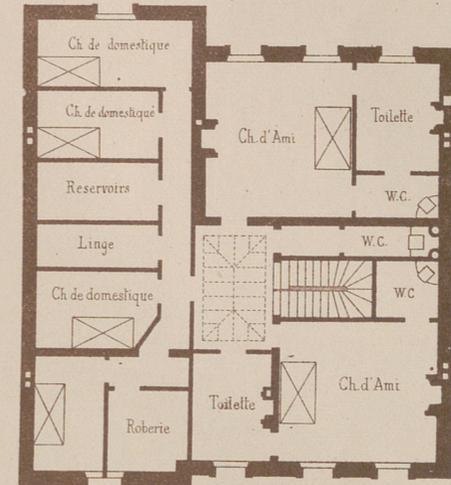
CAVES

Echelle de 0^m004 par mètre

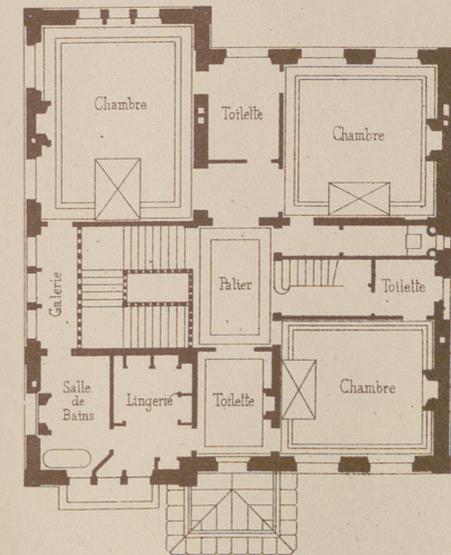


COUPE

Echelle de 0^m0075 par mètre

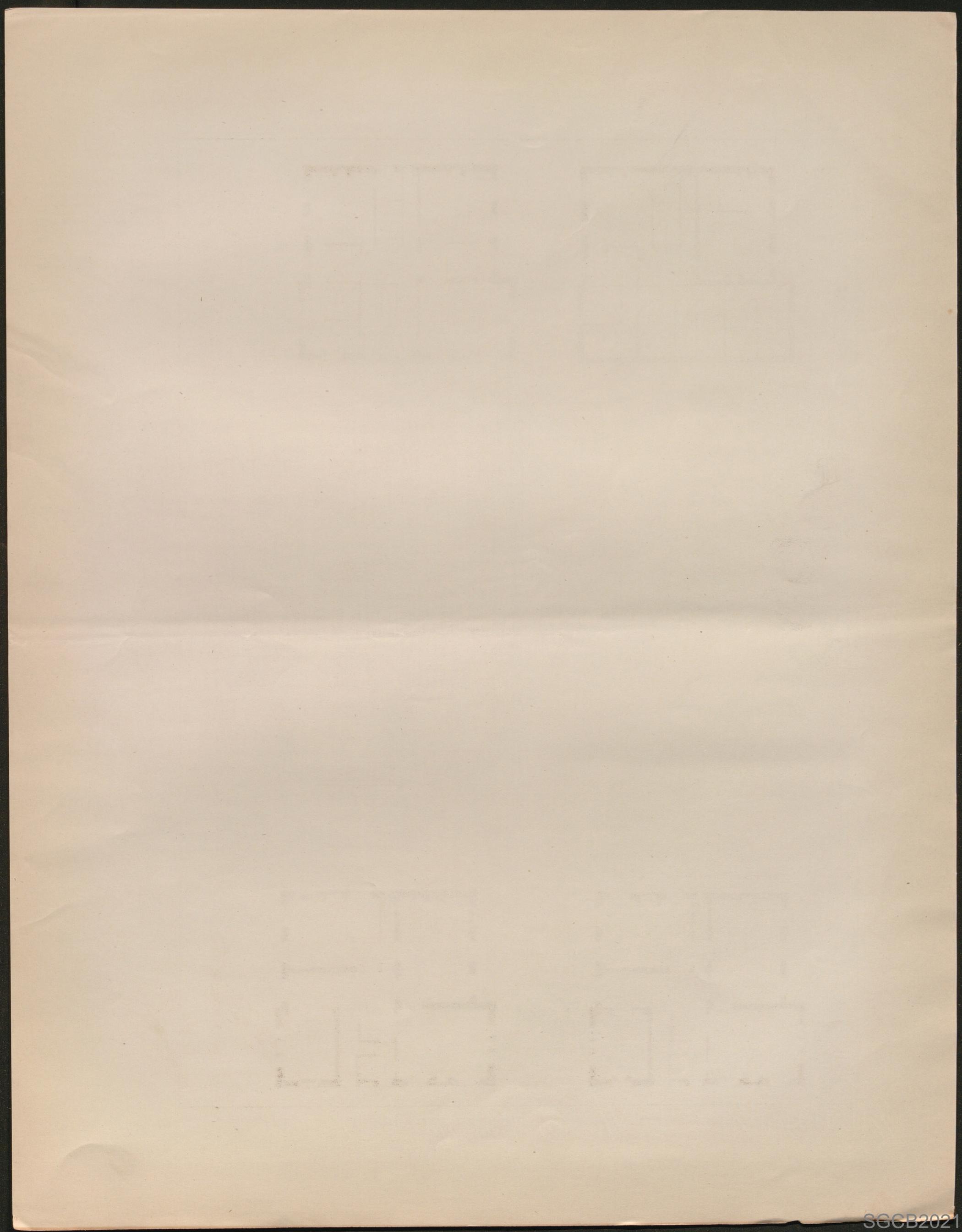


COMBLES



1^{er} ETAGE

HÔTEL PRIVÉ A S^TMANDÉ (Seine) - ARCH. M. SOTY



PRIX COURANT LEGAL DES MARCHANDISES EN GROS SUR LA PLACE DE PARIS

Cote officielle rédigée par les Courtiers de Marchandises assermentés au Tribunal de Commerce de la Seine. — Cours du 7 au 14 Février 1891.

SUCRES		BLANC N° 3		ROUX, BASE 88°		ROUX ACQUITTÉS		STOCK		RAFFINÉS	
1891		les 100 k. nets		les 100 k. nets		BASE 88°		DES SUCRES		BONNE SORTE	
						les 100 k. nets		INDIGÈNES		les 100 k. nets	
								A PARIS		les 100 k. nets	
Lundi...	9 févr.	36 25	à 36 50	34 ..	à	à ..	153.738		406 50	407 50
Mardi...	10 —	36 25	36 50	34	155.477		406 50	407 50
Mercredi...	11 —	36 50	36 75	34 25	34 50	156.444		406 50	407 50
Judi...	12 —	36 50	..	34 25	156.623		406 50	407 50
Vendredi...	13 —	36 50	..	34 25	157.448		406 50	407 50
Samedi...	14 —	36 50	36 75	34 25	157.760		406 50	407 50
Cote moy. de la sem.		36 50		34 187							

ESPRITS FINS		COTE OFFICIELLE		STOCK		HUILES		COLZA D'EUROPE		L'IN BRITS	
1 ^{re} qualité, 90°		l'hectolitre		DE PARIS		(les 100 kilogrammes)		BRUTE TOUTS POTS		TOUTS POTS	
non logé, ent. Paris.				pipes		hors barrière.)		les 100 k.		les 100 kil	
1891						1891		les 100 k.		les 100 k.	
Lundi...	9 fév.	37 75	à ..	15.850		Lundi...	9 fév.	65 ..	75 ..	54 ..	
Mardi...	10 —	37 75	..	15.850		Mardi...	10 —	65 ..	75 ..	54 ..	
Mercredi...	11 —	38	15.750		Mercredi...	11 —	65 50	75 50	54 ..	
Judi...	12 —	38	15.750		Judi...	12 —	65 25	75 25	54 25	
Vendredi...	13 —	38	15.700		Vendredi...	13 —	65 50	75 50	54 25	
Samedi...	14 —	38	15.075		Samedi...	14 —	65 75	75 75	54 25	

SUIFS (Prix aux 100 kilos.)		FARINES (Cours des 12 marques à 159 kil. bruts)		
		1891		
		1889		
Suif (boucherie de Paris 42° 4/2 en pains.)	61 ..	Lundi..	9 60 ..	à 60 25
Suif fondu 42° enfuté, de toutes provenances.	61 ..	Mardi..	10 60 ..	60 25
Acide stéarique de saponification	100 ..	Mercur..	11 60 50	..
Acide stéarique de distillation	95 ..	Judi..	12 60 25	60 50
— oléique de saponification	58 ..	Vendre..	13 60 25	..
— de distillation	53 ..	Samedi..	14 60 25	..
Glycérine brute 22° de saponification	70 ..			

VINS		Grèce		Dalmatie		Turquie		Portugal	
1891		1890		1890		1890		1890	
RÉCOLTE 4889 (1 ^{er} choix)	37 à 42	Bénicarlo	32 à 37	Huelva	27 à 32	Priorato	35 à 40	Haro	31 à 36
12° à 14° 5'	33 à 38	Alicante	33 à 38	Aragon	35 à 40	Valence	29 à 34	Catalogne	29 à 34
9° à 12° 5'	26 à 34	Algérie	26 à 34	Narbonne	37 à 42	Roussillon	32 à 37	Béziers	29 à 34
Vins de soutirages	140 à 155	Bordeaux, bon ordinaire	190 à 215	Mâcon ordinaire	190 à 215	(Suiv. qual., fût et droits d'octroi compris.)			

MÉTALX — 14 févr.		Cours de la sem.		Cours de la sem. corrigé.		COURS DES MÉTALX PRÉCIEUX	
A L'ACQUITTÉ, les 100 kilos.		1891		1890		Paris, le 16 février 1891.	
		1890		1889		Acheteurs	
						Vendeurs	
Cuivre, Chili en barres, premières marques, liv. Havre	142 50	142 50	142 50	142 50	142 50	168 ..	170 ..
Cuivre Chili en barres, marque ordinaire, liv. Havre	137 50	137 50	137 50	137 50	137 50	25 51	25 35
Cuivre en lingots et plaques	145 ..	145 ..	145 ..	145 ..	145 ..	25 ..	25 36
— Best Selected	151 25	151 25	151 25	151 25	151 25	24 74	24 77
— Mineral de Corocoro	143 ..	143 ..	143 ..	143 ..	143 ..	24 80	24 72
les 100 kil. cuivre contenu	143 ..	143 ..	143 ..	143 ..	143 ..	20 60	20 70
Étain Banks liv. Hav. ou Par.	246 25	246 25	246 25	246 25	246 25	2 80	..
— Billiton	241 25	241 25	241 25	241 25	241 25	46 70	..
Étain Détroits	240 ..	240 ..	240 ..	240 ..	240 ..	11 68	..
— Australie	241 25	241 25	241 25	241 25	241 25	20 84	20 88
— Angl. de Cornouailles	241 25	241 25	241 25	241 25	241 25	2 06	2 09
Plomb provenances diverses	32 25	32 25	32 25	32 25	32 25	80 90	..
— marque ord. liv. Havre	33 ..	33 ..	33 ..	33 ..	33 ..	24 87	24 97
— id. liv. Paris	33 ..	33 ..	33 ..	33 ..	33 ..	25 70	25 90
Zinc de Silésie liv. Havre	63 50	63 ..	63 ..	63 ..	63 ..	4 61	..
— Autre bonnes marq.	62 50	62 50	62 50	62 50	62 50	100 75	..
— Paris	62 50	62 50	62 50	62 50	62 50	99

On achète ainsi qu'il suit les matières précieuses:		MATIÈRES D'OR	
Vieux Paris	230		
Boîtes montres et tabatières	250		
Or plein	242 à 245		
Or creux	235 à 240		
Jaseron	235		

MATIÈRES D'ARGENT	
Vieux Paris. (Les cours de l'argent Coq. étant très variables, nous ne les donnons qu'à titre 2 ^e Titre. de renseignement.)	152
Lingots d'or	435
Lingots d'argent doré, au mieux	..
Platine	..
Argent en grenaille	..

BILLET DE BANQUE	
Anglais	25 35
Ecos. et Irl.	25 20
Australiens	23 75
Russes	297 ..
Brésiens	4 25
Argentins	208 60
Hollandais	202 50
Javanais	226 50
Autrichiens	123 65
Allemands	138 60
Scandinaves	517 ..
Americains	514 ..
Canadiens	..
Portugais	558 ..
Indo-Anglais	1 60
Mauritius	1 50
Réunion	85 ..
Belges	99 95
Suisses	99 70
Italiens	98 70
Algériens	99 80
Roumains	99 ..
Espagnols	95 25
Grecs	79 ..
Finlandais	99 ..
Serbes	95 ..

PIERRE, MOELLON, MEULIÈRE, SABLE, CAILLOUX BRIQUE, PLÂTRE

Cours du 12 au 19 février 1891 (Divers changements).

Derniers changements le 28 février 1891.	DROITS D'OCTROI	PRIX	Liais	le metre cube
Pierre de taille.	4 20 le metre cube	1 ^{re} qualité 120 » à 150 »	1. Liais de Courville	68 ..
		2 ^e — 100 » à 140 »	Roche	
		3 ^e — 70 » à 80 »	2. Roche Saint-Quentin.	75 ..
		4 ^e — 50 » à 70 »	3. Roche Saint-Maximin.	58 ..
Moellon de Châtillon.	1 20 —	9 » à 9 50	Vergelet	
— de pays	—	9 » à » »	4. Vergelet Saint-Maximin.	38 ..
Meulière, La Ferté-sous-	—	12 » à 13 »	5. Vergelet de Saint-Vaast	38 ..
Jouarre, 1 ^{er} choix.	—	12 » à 13 »	6. Vergelet de Resson.	36 ..
— La Ferté-sous-	—	11 » à » »	Libage	
Jouarre, 2 ^e choix.	—	11 » à » »	7. Libage de Roche.	48 ..
— autres proven.	—	11 » à » »	8. Libage ordinaire.	38 ..
Sable de rivière	1 80 —	6 50 à 7 50	Banc Royal	
Cailloux.	—	5 50 à 6 »	9. Banc royal Saint-Maximin	43 ..
Brique de plaine.	0 30 les 100 kilos	45 » à 48 »	10. Banc royal Saint-Vaast.	43 ..
	7 50 le mille	le mille, sur chantier	11. Banc royal Saint-Leu	43 ..
Brique de Bourgogne	—	64 » à 75 »	12. Banc royal Méry.	43 ..
Plâtre.	1 20 le metre cube	16 » à 17 »	13. Banc royal Vassens	43 ..
		les 40 sacs	Demi-durs	
Carreaux de plâtre.	—	18 » le cent	14. Roche douce.	48 ..
			15. Demi-roche	48 ..
			16. Petite roche et banc franc	48 ..
			17. Saint-Leu	36 ..

BOIS EN GRUME

Cours 26 février 1890 au 19 février 1891.

(LES DERNIERS CHANGEMENTS, à partir du 14 Février 1891.)

OCTROI DE PARIS COMPRIS

BOIS D'ESSENCE PUR (droits d'entrée de Paris 14 fr. 28: le stère.)		Prix le stère
CHÊNE		
De 0,80 à 1,20 de circonférence, suivant qualité.		90 »
De 1,20 à 2,00 de circonférence, suiv. qual.		110 »
Au-dessus.		135 »
Choix.		175 »
Plateaux, épaisseurs assorties et de toutes largeurs		
Ordinaire		135 »
Choix.		165 »
Du Nord		210 à 260
FRÊNE		
Charronnage de 70 à 120 de circonférence		100 »
Carrosserie 120 et au-dessus		130 à 140
PLATEAUX		
Charronnage de 20 à 40 cent. de largeur		125 »
Carrosserie grandes largeurs		145 »
ORME		
Jusqu'à 120 de circonférence, suiv. qual.		75 »
Au-dessus.		90 »
Plateaux, épaisseurs assorties et de toutes largeurs		
Jusqu'à 0,40 de largeur		85 à 95
Au-dessus.		105 à 115
CHARME		
Jusqu'à 1,00 de circonférence.		75 »
Au-dessus.		95 »
Plateaux, épaisseurs assorties et de toutes largeurs		
		90 »
BOIS D'ESSENCE TENDRE (droits d'octroi de Paris: 9 fr. le stère.)		
AUNE		
Toutes grosseurs.		70 à 75
Plateaux tout venant		85 à 95
SYCOMORE		
De 1,00 et au-dessous		80 »
Au-dessus		115 »
Plateaux tout venant, suivant qualité		135 »
GRISARD		
Petits bois		70 »
Gros bois		90 »
Plateaux, tout venant, suivant qualité. — Ordinaire.		85 »
Choix.		100 à 110

PEINTURES ET PRODUITS DIVERS (Place de Paris)

Prix marchand. — Conditions d'usage

Cours du 27 novembre 1890 au 14 février 1891.

(Derniers changements à partir du 1^{er} janvier 1891.)

PEINTURE	PARIS		HORS PARIS		PEINTURE (suite)	GROS	DÉTAIL
Blanc de neige V. M.....	123	»	123	»	jaune extra-fine lavée. %/o kilos.	35	» 60
— de zinc n° 1. V. M....	78	»	78	»	— rouge ordinaire.....	9	50 20
— — 2. — — — —	73	»	73	»	— — 1/2 fine lavée...	20	» 30
Gris pierre.....	56	»	56	»	— — fine lavée.....	27	» 40
Gris ardoise.....	66	»	60	»	— — surfine lavée...	33	» 50
Blanc neige à l'huile.....	138	»	133	»	— — extra-fine lavée. —	38	» 60
— zinc —	93	»	88	»	Ogres des Ardennes (poids brut)		
Céruse poudre (1 ^{re} marques).	53	»	53	»	Ocre mexico clair et foncé. %/o kilos.	20	» 40
— pure à l'huile. T. L..	55	»	52	»	— — rouge.....	22	» 40
— marques diverses.....	53	»	50	»	Vernis gomme laque..... le litre...	1	50 2 20
— n° 2 —	45	»	42	»	Vernis extérieur n° 1.....	3	50 4
Cire jaune en briques..... le kilo...	3	60	4	05	— mixte n°	3	» 3 5
Cire blanche vierge.....	5	50	5	»	— intérieur n° 1.....	50	4
Essence térébenthine..... %/o kilos.	92	»	84	»	— à polir.....	5	50 4
Huile de lin à clair.....	112	»	63	»	Siccatif chromo-cire..... le kilo...	1	25 1 50
Huile blanche pavot.....	142	»	90	»	— à l'alcool.....	1	50 1.80
Huile cuite siccativ.....	125	»	100	»	PRODUITS CHIMIQUES		
Huile minérale (pétrole)..... le litre...	70	»	50	»	Acide sulfurique 66°..... %/o kilos.	43	» 30
Essence minérale.....	75	»	55	»	— muriatique.....	10	» 30
Méthylène (esprit de bois)....	140	»	130	»	— nitrique.....	50	» 80
Benzine.....	110	»	95	»	Alcali volatil.....	40	» 90
Mastic à l'huile (vitriers)..... %/o kilos.	20	»	16	»	Alcool dénaturé..... %/o litres.	120	» 160
Ogres broyés à l'huile.....	60	»	55	»	Carbonate de soude..... %/o kilos.	12	» 20
Noir végétal ou minéral.....	70	»	65	»	Chlorure de chaux.....	35	» 50
					Colle Givet 1 ^{re} qualité.....	170	» 190
					Colle Lyon médaille.....	105	» 120
					Bichromate de potasse.....	140	» 180
					Borax M. C.....	100	» 160
					Colophane (brai clair).....	25	» 50
					Mastic Serbat.....	70	» 90
					— au minium.....	90	» 110
					Prussiate de potasse.....	250	» 320
					Potasse d'Amérique.....	85	» 120
					Potassium 40°.....	25	» 80
					Résine blonde.....	20	» 50
					Sel ammoniac gris.....	170	» 200
					Soufre en canon.....	22	» 43
					Savon mou.....	44	» 60
					Silicate de potasse 40°.....	30	» 70
					Ponce en poudre.....	50	» 80
					— en pierres.....	50	» 80
					Papier de verre..... les 100 feuil.	4	» 5
					— émerisé.....	6	» 8
					Suif au creton..... les 100 kilos.	140	» 140
					Huile à grasser.....	200	» 250
					— fine.....	280	» 350

Reproduction partielle ou totale expressément interdite sans autorisation écrite.

TRAVAUX PARTICULIERS

Demandes en autorisation de bâtir.

Du 13 février 1891.

8° arr. — Rue de Londres, 46. — Prop., M. Isaac Léon, boulevard Haussmann, 41 bis. — Arch., M. G. Pasquier, rue Le Goff, 9. — Construction.

11° arr. — Avenue Philippe-Auguste, 54. — Prop. M. Heusch — Arch., M. A. Julien, boulevard Voltaire, 117. — Construction.

14° arr. — Rue de Coulmiers, 31. — Prop., M. E. Masson, rue Morère, 44. — Construction.

16° arr. — Avenue du Bois-de-Boulogne, 45. — Prop., M. le docteur Thomas Ewans, avenue de Malakoff, 99. — Arch., M. Jules Février. — Construction.

19° arr. — Passage d'Allemagne, 25. — M. E. Robinet, locataire. — Hangar.

Du 14 février 1891.

5° arr. — Rue Saint-Jacques, 42. — Prop., M. G. Don-daine, boulevard Saint-Michel, 36. — Construction.

15° arr. — Rue des Entrepreneurs, 108. — Prop., M. Laurent. — Arch., M. Laloux, rue Violet, 16. — Construction.

16° arr. — Rue Appert, 6. — Prop., M. Gabriel Ferrier, rue Saint-Didier, 62. — Arch., M. Rabier, rue du Louvre, 9, annexe et agrandissement de l'hôtel.

Du 16 février 1891.

1° arr. — Rue du Pont-Neuf, 23. — Prop., M. Gervais. — Arch., M. Albert Marquet, boulevard Saint-Martin, 9. — Loge de concierge.

7° arr. — Rue de Bourgogne, 12. — Prop., MM. Denisson et Hess, rue des Plantes, 45. — Arch., M. Gustave Rives, rue Daru, 15. — Construction.

10° arr. — Rue de la Grange-aux-Belles, 55. — Prop., M. L. Petitot, rue Pierre-Charron, 22. — Construction.

15° arr. — Rue Blomet, 159. — Prop., Mme veuve Bret, rue de Vaugirard, 328. — Arch., M. A.-F. Murat, avenue de Saint-Mandé, 88. — Pavillon d'habitation.

16° arr. — Rue de la Pompe, 135. — Prop. et arch., M. A. Bordelet, rue de la Pompe, 187. — Petit hôtel.

— Rue Claude-Lorrain, 16. — Prop., M. Petit-Pierre, rue de Valois, 42. — Arch., M. A.-L. Houët, rue Saint-André-des-Arts, 44. — Construction.

17° arr. — Rue Berzélius, 31. — Prop., M. Lefebvre de Bolan. — Surélévation (2 étages).

— Rue de Lévis, 17-19. — Prop., M. Lahaye, rue de Lévis, 13. — Surélévation.

18° arr. — Rue Coustou, 8. — Prop., M. Albouy (Jean), place de la Madeleine, 45. — Arch., M. J. Albouy. — Construction.

17° arr. — Rue projetée (rue David d'Angers, 27). — Prop., M. Victor Lalau. — Bas édifice.

Du 17 février 1891.

3° arr. — Rue du Vertbois, 35. — M. E. Ragareux (principal locataire). — Surélévation (1 étage).

8° arr. — Rue de Lisbonne, 5. — Prop., M. Victor Musnier, rue de Rome, 45. — Surélévation (1 étage).

10° arr. Rue des Ecluses-Saint-Martin, 14. — Prop., M. Lamardelle. — Arch., M. Ders. — Pavillon d'habitation.

13° arr. — Rue du Dessous-des-Berges, 71. — Prop., M. Baron, rue du Liégat, 59, à Ivry-sur-Seine. — Deux constructions.

17° arr. — Rue d'Héliopolis, 4. — Prop., M. E. Roquel. — Construction intérieure.

Du 18 février 1891.

4° arr. — Rue de l' Arsenal, 17 supposé. — Prop., M. Lemaire. — Arch., M. Adolphe Barré, rue de Saint-Petersbourg, 15. — Construction.

15° arr. — Chemin des Péricheux, 43. — Prop., M. Aladavid. — Arch., M. Alfred Goulet, route d'Orléans, 44, à Montrouge. — Annexe (2 étages).

16° arr. — Villa de la Réunion, 2 (avenue de Versailles, 122). — Prop., M. T. Guéret, y demeurant. — Chalet (2 étages).

19° arr. — Rue du Maroc, 31. — Prop., M. Renard, rue du Maroc, 34. — Arch., M. J.-J. Despras, rue Nouvelle, 5. — Magasins (4 étages).

20° arr. — Rue du Clos, 23, angle rue Saint-Blaise. — Prop., M. Bouvier, rue Saint-Blaise, 56. — Arch., M. A. Ju-

lion, boulevard Voltaire, 117. — Démolition pour mise à l'alignement.

Du 19 février 1891.

11° arr. — Rue Saint-Maur, 130. — Prop., M. Massie. — Arch., M. Charles Dumond, rue d'Orsel, 11. — Surélévation (2 étages).

— Rue du Chemin-Vert, 121 et cité Joly, 12. — M. Gazel, principal locataire. — Arch., M. Ch. Neynus, rue de la Chapelle, 46. — Construction légère en pan de bois (ateliers et logements).

13° arr. — Boulevard Kellermann, 58. — Prop., M. Sorin, 138. — Arch., M. A. Foury, passage Wattieaux, 18. — Petit pavillon (chalet en bois).

15° arr. — Rue de l'Abbé-Groult, 5. — Prop., M. Avinain. — Arch., M. Pierre Avrilleux, rue Perceval, 10. — Bâtiment (2 étages).

17° arr. — Rue Brochant, 43. — Prop., M. Galet. — Arch., M. L. Mignon, boulevard National, 105, à Clichy (Seine). — Démolition et nouvelle construction.

BULLETIN OFFICIEL DES ADJUDICATIONS

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

RESULTATS

☞ Pour les détails, se reporter aux numéros d'ordre.

☞ *Hôtel de Ville de Pantin.* — 14 février.

Mise en état de viabilité de diverses rues.

1^{er} lot. — 17,817.42. — M. Bréant, rue de la Cristallerie, à Pantin, adj. à 36.20 de rabais.

2^e lot. — 20,808.62. — M. Bréant, adj. à 34.40 de rabais.

3^e lot. — 13,666.25. — M. Bréant, adj. à 36.40 de rabais.

☞ *Mairie de Saint-Maur-les-Fossés.* — 17 février.

Enlèvement des boues et immondices dans la commune, pendant un an et onze mois, à partir du 1^{er} février 1891.

1^{er} lot. — 7,750. — M. Monin, à Neuilly-sur-Marne, adj. à 0.50 de rabais.

2^e lot. — 4,400. — M. Monin, adj. à 1 de rabais.

ADJUDICATIONS NOUVELLES

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Avis. — *Le Moniteur général* portant la date du samedi est, à cause de son tirage élevé, composé le jeudi et expédié dès le vendredi matin de chaque semaine; il ne peut donc indiquer les résultats des adjudications qui ont lieu le samedi, ni publier les documents qui lui sont remis le jeudi soir.

Pour les détails se reporter aux numéros d'ordre et consulter la partie non officielle.

3. — **Le 21 février 1891.** — *Adjudication, au rabais, en 9 lots des travaux à exécuter dans les départements d'Eure-et-Loir et de Seine-et-Oise pour la construction de l'aqueduc de dérivation des sources de la Vigne et de Verneuil. Par voie de soumissions cachetées, dans les formes prescrites par les Ordonnances, les Règlements et les Instructions ministérielles.*

4. — **Le Samedi 7 mars 1891.** — *Adjudication, en un lot, des travaux de peinture, vitrerie et tenture, à exécuter pour la construction de l'école Estienne, boulevard d'Italie et rue de Gentilly (13^e arrondissement). Travaux classés dans la deuxième catégorie (grands travaux d'architecture).*

Le samedi 7 mars 1891, à une heure et demie après midi, il sera procédé publiquement, dans la salle du Conseil de Préfecture (Palais du Tribunal de commerce), par le Préfet de la Seine ou son délégué, assisté de deux membres du Conseil municipal en présence du Receveur municipal de la Ville de Paris et de M. Menjot de Dammartin, architecte, à l'adjudication, au rabais, sur les prix de la Série de la Ville de Paris, en date du 1^{er} novembre 1882, et sur soumissions cachetées, de l'entreprise, en un lot, des travaux de peinture, vitrerie et tenture à exécuter pour la construction de l'école

Estienne, boulevard d'Italie et rue de Gentilly (13^e arrondissement), lesquels travaux sont évalués à 46,404 fr.

Les frais de l'adjudication sont évalués à 1,200 fr.

Les devis, les cahiers des charges et la série des prix sont déposés à l'Hôtel de Ville (1^{er} bureau de la division d'architecture), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés), de 11 h. à 4 heures.

5. — **Le Samedi 7 mars 1891.** — Adjudication, au rabais, en un lot, des travaux à exécuter sur le canal Saint-Denis, pour la construction de murs de quai à l'aval de la nouvelle écluse 9 et 10 et le dégagement de ses abords. Par voie de soumissions cachetées, dans les formes prescrites par les ordonnances, les règlements et les instructions ministérielles.

Le samedi 7 mars 1891, à une heure et demie après midi, il sera procédé publiquement, par le Préfet ou par son délégué, assisté de deux membres du Conseil municipal, et en présence du Receveur municipal de la Ville de Paris et de M. l'Ingénieur en chef des Canaux, séant dans une des salles du Conseil de Préfecture (Palais du Tribunal de Commerce), à l'adjudication, au rabais, en un lot, des travaux à exécuter sur le canal Saint-Denis, pour la construction de murs de quai à l'aval de la nouvelle écluse 9 et 10, et le dégagement de ses abords; lesdits travaux estimés à somme de 244,403 fr. 46.

Le cautionnement est fixé à la somme de 40,000 fr.

Les frais de l'adjudication sont fixés approximativement à 3,400 francs.

Les cahiers des charges, plans et détail estimatif, avant-métré et bordereau des prix, sont déposés à l'Hôtel de Ville (Direction des travaux, 1^{re} division, 2^e bureau: eaux, canaux et assainissement), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés), de midi à quatre heures.

6. — **Le Samedi 7 mars 1891.** — Adjudication, en un lot, de l'entreprise des travaux de plantations, à exécuter rue de Vouillé entre le quai de Javel et la rue Lecourbe (15^e arr.).

Le samedi 7 mars 1891, à une heure et demie après midi, il sera procédé publiquement, dans une des salles du Conseil de Préfecture (Palais du Tribunal de Commerce) par le Préfet de la Seine ou son délégué, en présence de deux Conseillers municipaux, du Receveur municipal et du Directeur de la Voie publique et des Promenades, à l'adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées, de l'entreprise des travaux de plantations à exécuter rue de Vouillé, entre le quai de Javel et la rue Lecourbe.

Le montant de l'entreprise est évalué à 76,428 fr. 50.

Le cautionnement est fixé à 2,600 francs.

Les frais d'adjudication, qui sont évalués à 4,500 francs, devront être versés dans les trois jours, à dater de l'adjudication.

Le cahier des charges et le bordereau des prix sont déposés à l'Hôtel de Ville (Bureau de la voie publique, des promenades, des plantations et de l'éclairage), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés), de onze heures à quatre heures.

Le Préfet de la Seine, Signé: E. POUBELLE.

Par le Préfet:

Le Secrétaire général de la Préfecture.

Signé: LAURENCEAU.

FAILLITES

11 février. — Félix, épicier, 43, rue Clauzel (8385). — Macé, banquier, 42, rue Cadet (8386). — Lehmann et Roth, commerce de peaux tannées en poil et autres, 26, rue Beaurepaire (8387).

12 février. — Decourtil, entrepreneur de menuiserie au parc Saint-Maur, 45, rue Littré (8390). — Faré, ancien marchand de vins, av. d'Italie, 126, actuellement à Ivry-Port, 72, quai d'Ivry (8394). — Guy et Vallet, commerce de vins, 8, rue Saussure (8392). — Laverry et Cie, société en nom collectif, fonds de commerce de chaussures au détail, 34, rue Lecourbe (8393). — Perrenoud, fabricant de meubles de fantaisie en tous genres, 70, rue de Bondy (8394).

13 février. — Morillot, entrepreneur de menuiserie, 212, rue Michel-Bizot (8395). — Gulley, marchand de vins-trai-

teur, débit de tabac, à Maisons-Alfort, 9, rue Monceau, actuellement rue du Chemin-de-Fer (8396). — Roger (Joseph), marchand de vins, 13, rue Saint-Maur (8397). — Daguer, banquier, 40, rue Laflitte (8398). — Leter, marchand de pommes de terre en gros, 44, rue Esquirol (8399). — Chevry, ancienne épicière, 31, rue Gauthery, puis, 18, rue Nicolle (8400). — Saint-Antoine, marchand de vins et charbons, 36, rue Delambre (8401).

14 février. — Henry, bijoutier en faux, rue Papillon, 6 (8403). — Antoine, balancier-ajusteur, rue Ordener, 19 (8404). — Levy-Daniel (dame), confectionneuse, 41, rue des Jeuneurs (8405).

16 février. — Humbert, entrepreneur de transports (8406). — Chenier (veuve), marchande de lingerie, 62, rue de la Chaussée-d'Antin (8407).

17 février. — Maurel, marchand de lingerie et bonneterie, boulevard Magenta, 150 (8408). Feral, pâtissier, 8, rue Marbeuf (8409). — Grapin, fabricant d'engrais, à Ivry-sur-Seine, route de Choisy, 98 (8410). — Bénédictus, représentant de commerce, 7, passage Saulnier (8411). — Bonhiver, agent d'affaires, 83, rue Demours (8412). Carlin et Cie, fabricants de broderies, à Montrouge (Seine), 127, rue de Bagnoux (8413). — Brière (dame), marchande de vins, 17, rue des Francs-Bourgeois, actuellement 129, rue Saint-Maur (8414). — Loir, ancien cafetier, 53, boulevard Voltaire, puis 61, avenue Saint-Mandé (8415).

FORMATIONS, MODIFICATIONS ET DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

FORMATIONS

Badalle et Cie, rue de Châteaudun, 39. — V. Hnguet et Cie, ingénieurs-électriciens, 13, passage Saulnier. — Veuve Lasseron et fils, doreurs sur métaux, 30, rue du Temple. — Dondeu et Cie, éclairage électrique, 50, boulevard de Strasbourg. — Genet et Cie, travaux de peinture, 126, rue de la Chapelle. — Alexandre Lapine et Thevenot, entreprise de maçonnerie. — Davergne et Lesquin, fabricants de serrurerie, à Feuquières. — Gros et Pluche, doreurs-encadreurs, 33, rue Vaneau. — Puivargès et Cie, charpentes, route stratégique, 6, à Ivry.

MODIFICATIONS

Soudre frères, agence métallurgique à Paris. — Utilisation des eaux d'égout, 27, rue de Londres. — Société Pognon et A. de Raseville; maison de banque, 34, rue Feydeau.

DISSOLUTIONS

Geneton aîné et P. Legatte, maçonnerie, 77, rue de Paris, à Clichy. — Ch. Noël et Cie, par actions, banque, 9, faubourg Poissonnière. — Perrier et Thivierge, genre, charpentes, à Aubervilliers, 166, rue de la Goutte-d'Or.

LES NOUVEAUX PROPRIETAIRES

— Propriété à Asnières (Seine), route d'Asnières, 202. Acq., Raguin, rue Rochechouart, 9 (4,200). — Maison boulevard Port-Royal, 5. Acq., Quartier, boul. Port-Royal, 84 (464,000). — Terrain 4,948 m. 30, avenue du Bois-de-Boulogne. Acq., Compagnie d'assurances "La Nationale", rue de Grammont, 13 (179,420). — Maison, rue Treillard, 43. Acq., Pavard, boulevard Haussmann, 118 (456,400). — Propriété à Joinville-le-Pont, rue de Paris, 64. Acq., Spalding, à Joinville-le-Pont, rue de Créteil, 21 (24,050).

AVIS

Les Abonnés peuvent obtenir (tous les exemplaires qu'ils désireront), avec 25 0/0 de rabais, la série de la Ville de Paris, la série de la Société centrale et la série Jammet.

Adresser les demandes, avec timbres-poste pour affranchir la réponse, au Directeur du Moniteur Général, 41, passage Saulnier, Paris.

COURS DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE.

ARRONDISSEMENTS et DATES DE LA VENTE	PROPRIÉTÉS BATIES	SURFACE GÉNÉRALE	REVENU	MISE À PRIX	PRIX de L'ADJUDICATION	NOTAIRES OU AVOUÉS adjudicataires
1890						
1 ^o Art 26 novemb.	Rue Montorgueil, 56. M	...	7.400	400.000	140.000	V. Tricot.
3 ^o — 25 —	Rue Charlot, 42.	...	3.730	35.000	...	à l'amiable.
4 ^o — 11 —	Rue Geoffroy-Lasnier, imp. Putigneux.	88 45	3.000	30.000	30.400	Dauchez.
6 ^o — 25 —	Rue Monsieur-le-Prince, 22, r. Racine, 19.	814 19	28 475	400.000	420.000	d'Hardivilliers.
— — —	Rue Racine, 26.	438 99	12.000	200.000	208.300	—
— 5 —	Rue N.-D.-des-Champs, 97, et 15, r. Bara.	544 70	...	80.000	116.600	Berton.
— 12 —	Rue Servandoni, 5.	12.000	26.100	Benoist.
7 ^o — 15 —	Rue Valadon, 6-8.	...	2617 10	20.000	34.500	Carlet.
— 18 —	Rue Saint-Dominique, 65.	396 ..	13.625	150.000	214.000	Houel.
8 ^o — 22 —	Rue Treilhard, 13.	198 9	9.300	100.000	156.100	Rivière.
9 ^o — 11 —	Passage Tivoli, 22.	...	9.500	120.000	168.500	Fontana.
— 25 —	Rue Pigalle, 28, et 33, r. de La Bruyère.	...	22.949	230.000	...	à l'amiable.
12 ^o — 18 —	Rue de Reuilly, 31.	1.000 ..	15.563	140 000	144.000	Lindel.
— — —	Bd Diderot, 28, et 7, r. des Charbonniers.	...	17.451	180.000	190.100	Lanquest.
— — —	— 28 bis, 9.	...	12.470	140.000	155.700	—
13 ^o — 12 —	Boulevard de Port-Royal, 5.	226 75	13.495	100.000	164.000	Péronne.
— 27 —	R. de Tolbiac, 51, et d. Chamailards, 88.	5.000	7.050	Ferté.
14 ^o — 15 —	Rue Pernety, 34.	300 ..	4.700	10.000	21.000	Bertinot aîné.
16 ^o — 5 —	Rue Drouesse, 2.	...	10.510	100.000	135.000	Marmottant.
— — —	Square du Bois-de-Boulogne, 4.	383 32	...	80.000	134.000	Caillet.
— 8 —	Avenue de la Grande-Armée, 45, av. atel.	160.000	210.000	Chain.
— 11 —	Rue du Ranelagh, 33.	10.000	19.600	Trousselle.
— — —	Rue de la Pompe, 30.	...	3.500	40.000	60.000	Gouget.
17 ^o — 5 —	Rue Berton, 20.	1.781 88	7.940	125.000	166.100	d'Hardivilliers.
— 18 —	Rue Guyot, 31.	200.000	295.000	Pineau.
18 ^o — 4 —	Rue Guillaume-Tell, 32.	354 90	12.780	190.000	192.400	Thérel.
— 12 —	Rue Ordener, 178.	...	7.200	70.000	70.100	Diolé.
— 15 —	Rue Lepic, 26, et rue Véron, 37.	168	100.000	171.000	Benoist.
— 25 —	Boulevard Ornano, 45.	96 ..	5.000	60.000	68.000	Tissier.
20 ^o — 5 —	Rue Polonceau, 53.	...	5.770	50.000	70.000	Carr.
— — —	Boulevard Ménilmontant.	30.000	40.500	Thorel.
— 11 —	Rue des Pruniers, 24.	127	3.000	6.650	Passion.
— — —	Rue des Cascades, 56.	500 ..	4.560	36.000	36.100	Garanger.
— 25 —	Boulevard Sérurier, 21.	152	5.000	5.050	Naret.
Seine 25 octob.	Rue des Rigoles, 48, et 2, cité des Rigoles.	...	2.330	20.000	24.000	Dauchez.
— — —	Boulogne, 5, rue Colas.	2.240 25	...	35.000	78.000	Mignon.
— — —	— boulevard d'Auteuil, 13.	962 75	...	15.000	...	—
— — —	Levallois-Perret, rue J.-Chevallier, 67.	2.082 30	...	20.000	35.050	Poinsot.
— 29 —	St-Maur, villa Schaken, r. du P.-d.-Portes.	...	3.475	30.000	42.500	Pineau.
— — —	Nogent, rue des Jardins.	566	5.000	5.050	Pollet.
— — —	— Grande-Rue, 404.	439	5.000	...	Boudin.
— — —	Bagneux, 4, place de la Croix.	660	40.000	53.000	—
— 5 novemb.	Stains, rue Jean-Durand, 30.	97 75	...	35.000	45.000	Déglise.
— — —	— 30 bis,	1.000	3.700	Hureau.
— — —	— 27.	2.000	3.500	—
— — —	— 27 bis.	4.000	4.500	Pellerin.
— — —	— 33.	4.000	4.500	—
— — —	— chemin d'Amiens, 15.	3.000	7.050	—
— 6 —	Puteaux, quai National, 21 bis.	4.625	5.000	13.000	—
— — —	Ivry, rue de la Voyette, 22-24.	400.000	1820000	Pérad.
— — —	Varenne-St-H., avenue Saint-Louis, 4.	3.500	4.000	Trodoux.
— — —	Vincennes, rue de Paris, 98.	678	3.000	3.050	Leboucq.
— — —	Perreux, 84, rue de Neuilly.	20.000	47.000	Guignot.
— — —	Bois-Colombes, rue de la Procession, 19.	1.000	500	1.000	Husson.
— — —	Nanterre, avenue de Rueil, 31.	425	12.000	23.050	Gosselin.
— 8 —	Aubervilliers, 12, rue de l'Union. (P.)	5.000	12.000	Laisney.
— 12 —	Levallois-Perret, 4, rue Vallier.	300	3.000	5.500	Moultéfariné.
— 15 —	Boulogne, 37, rue Denfert-Rochereau.	199	30.000	30.050	Collin.
— — —	Pantin, r. de Paris, 30, et des 7-Arpenis, 25.	300	5.000	5.050	Fontaine.
— 19 —	Nogent, boulevard Victor-Hugo, 3.	1.042	20.000	43.000	Ferté.
— 20 —	Montreuil, 39, rue de Rosuy.	800	10.000	21.050	Rouy.
— 26 —	Colombes, 44, rue Saint-Hilaire.	314	5.000	5.050	E. Roche.
— — —	— 5 —	230	3.000	7.500	Laisney.
— — —	— 7 —	250 80	...	3.000	6.600	—
— — —	— ang. des r. Bachel et St-Hilaire.	250 80	...	3.000	7.400	Duclos.
— — —	— rue St-Hilaire, 9, terr. et dr. au bail.	149	500	2.350	Plocque.
— — —	—	253 90	...	1.000	3.400	Duclos.

Reproduction, partielle ou totale, expressément interdite sans autorisation écrite.

IMP. CHAIX.

Le Directeur-Gérant : AJASSON DE GRANDSAGNE